



Affaires indiennes et du Nord canadien

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/6-1996
ISBN 0-660-60153-2



Avant-propos

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Canada)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042

Ministère des Affaires
indiennes et du Nord canadien

Rapport de rendement 1995-1996

Table des matières

Section I	Message du ministre	.ii
Section II	Aperçu du Ministère	
1.0	Aperçu historique – Affaires indiennes et du Nord	vi
2.0	Contexte	1
3.0	Résumé financier	4
Section III	Rendement du Ministère	.8
Section IV	Rendement détaillé des secteurs d'activité	
1.0	Affaires indiennes et inuit	15
1.1	Revendications	19
1.2	Services aux Indiens et aux Inuit	23
1.2.1	<i>Autonomie gouvernementale</i>	23
1.2.2	<i>Éducation</i>	25
1.2.3	<i>Développement social</i>	28
1.2.4	<i>Immobilisations d'infrastructure et entretien</i>	30
1.2.5	<i>Logement</i>	32
1.2.6	<i>Soutien des gouvernements indiens</i>	34
1.2.7	<i>Développement économique</i>	36
1.2.8	<i>Services fonciers et fiduciaires</i>	39
2.0	Programme des affaires du Nord	43
3.0	Programme de l'administration	48
4.0	Commission canadienne des affaires polaires	51

Section V	Renseignements supplémentaires	.53
1.0	Organisation	
1.1	Organigramme	.54
1.2	Besoins en personnel	.55
2.0	Autres renseignements financiers	
2.1	Recettes au Trésor	.56
2.2	Rejets d'immobilisation	.58
2.3	Paiements de transfert	.58
2.4	Paiements législatifs	.59
2.5	Prêts et investissements	.60
2.6	Sommaire financier par crédit (comptes publics)	.61
3.0	Passif éventuel	.63
4.0	Lois appliquées par le portefeuille des Affaires indiennes et du Nord canadien	.64
5.0	Renseignements supplémentaires	
5.1	Rapport d'évaluation	.65
5.2	Références	.66
Index		.67

Section I

Message du ministre

Message du ministre

Ouverture d'esprit, transparence, sphères de responsabilisation clairement définies pour le rendement et pour les dépenses, voilà les éléments essentiels de l'engagement du gouvernement actuel de rétablir la confiance du public dans les institutions gouvernementales. Le plus important atout du gouvernement, c'est la confiance que lui accordent les citoyens à qui il doit rendre compte. Ce principe était l'un des points d'appui du plan libéral du Canada, c'est-à-dire du Livre rouge, et a constitué le moteur de diverses initiatives, comme la réforme des documents du budget des dépenses principal, dont les rapports annuels de rendement constituent l'un des éléments clés.

C'est donc avec le sentiment d'avoir accompli notre devoir et d'avoir réalisé des progrès que je présente le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice financier 1995-1996. Ce document représente une autre étape importante dans l'établissement d'une relation fondée sur la confiance, le respect mutuel et la compréhension. Ce genre de franche relation est de plus en plus courant au gouvernement fédéral, chez les Premières Nations, chez les gens du Nord et dans la population canadienne.

En 1995-1996, le Parlement a accordé des crédits budgétaires de plus de 5,3 milliards de dollars au ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien (MAINC). Il est absolument essentiel que les partenaires des Premières Nations, les gens du Nord, les parlementaires et tous les Canadiens et Canadiennes comprennent clairement pourquoi ces ressources sont nécessaires, comment elles sont employées et quel a été le résultat de ces investissements considérables. Ce document précise, pour chaque programme clé, pourquoi le MAINC s'occupe de ce domaine d'activité en particulier, ce que nous faisons pour réaliser nos objectifs, combien il en coûte et ce que nous avons accompli en 1995-1996.

De concert avec les Premières Nations et les gens du Nord, le MAINC s'est engagé dans un processus de transformation qui a complètement redéfini avec le temps l'image du gouvernement relativement aux peuples autochtones et aux populations nordiques. Bien qu'il reste encore certainement des défis de taille à relever, le MAINC a accompli de grandes choses en 1995-1996. Le Ministère n'a jamais perdu de vue les engagements et les priorités qu'il a régulièrement énoncés dans le Livre rouge, dans l'examen des programmes et dans le plan d'activités et le cadre d'action du Ministère : négocier des ententes d'autonomie gouvernementale; améliorer les conditions dans les réserves; en arriver à un règlement des revendications territoriales; réaliser des progrès sur le double plan de la situation politique et de l'exploitation des ressources dans le Nord. Selon la vision que nous avons pour le Nord, nous entrevoyons trois gouvernements territoriaux forts ayant plein contrôle des responsabilités de type provincial assumées actuellement par le MAINC.

Nous avons fait des réalisations extrêmement importantes au cours de l'exercice 1995-1996; nous avons, en particulier, annoncé un nouveau cadre d'orientation pour les négociations relatives au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et pour l'application de ce droit. Nous avons conclu des ententes-charnières au sujet des revendications, comme celles des Nisga'a en Colombie-Britannique, le règlement de 17 revendications particulières et le choix d'Iqaluit comme capitale du Nunavut.

Nous avons réussi à limiter la croissance du financement des programmes des Indiens à 6 p. 100 en 1995-1996, par rapport au taux de croissance qu'ils ont à peu près toujours eu, soit 12 p. 100, ce qu'il était encore en 1989-1990. Si nous voulons maintenir, pour la population croissante des réserves, les principaux programmes de services de base de type provincial, y compris l'enseignement primaire et secondaire, les services sociaux, les installations communautaires et l'administration des bandes, il est essentiel que nous continuions de contenir la croissance de base en accordant une attention particulière au respect des critères et autres mesures qui régissent les programmes. **Les services de base, qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, représentent plus de 80 p. 100 du budget des Services aux Indiens et aux Inuit.**

Nous avons également réussi à réaffecter des crédits de notre budget actuel pour hâter les travaux, de façon à satisfaire les besoins en matière de santé et de sécurité, en particulier pour ce qui est des réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que les besoins touchant le logement. En outre, les sphères de responsabilisation ont été beaucoup mieux définies grâce à des arrangements de financement assurant l'optimisation des ressources et à une plus grande importance accordée au contrôle et aux décisions des localités.

Il reste encore beaucoup à faire. Il faut nous y attaquer malgré l'amenuisement des ressources. Cependant, nous sommes sur la bonne voie et nous avons atteint un rythme qui, à mon avis, permettra au MAINC, aux Premières Nations et aux gens du Nord d'atteindre, en tant que partenaires, tous les objectifs que nous avons établis.

L'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Section II

Aperçu du Ministère

1.0 Aperçu historique – Les Affaires indiennes et du Nord

Les peuples autochtones du Canada

Les peuples autochtones occupent depuis 40 000 ans le territoire que nous appelons Canada. Une grande diversité de peuples autochtones parcouraient les terres pour chasser et cueillir jusqu'à ce que, aux 18^e et 19^e siècles, leur contact avec les Européens les amène à modifier pour toujours leur mode de vie.

Vers le milieu du 18^e siècle, les gouvernements européens ont commencé à reconnaître publiquement leurs responsabilités vis-à-vis des peuples autochtones. Les deux camps ont signé une série de traités en vertu desquels les Autochtones cédaient des parcelles de leurs territoires à la Couronne en contrepartie des terres de réserve et d'autres avantages.

Au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, les gouvernements ont appliqué une série de stratégies qui avaient pour but d'assimiler les peuples autochtones dans la société non autochtone. Les politiques avaient souvent l'effet contraire et ne faisaient qu'aggraver la situation, contribuant au déclin politique, économique et culturel de la société autochtone.

Le Canada se rendait compte que l'assimilation n'était ni juste ni réalisable. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement canadien et la société canadienne tout entière ont modifié leur position et ont pris conscience du fait que les peuples autochtones avaient le droit et la capacité de déterminer leur propre avenir au Canada et qu'ils devraient gérer et offrir leurs propres programmes et leurs propres services. Cette reconnaissance officielle de la part du gouvernement du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale se situe, en quelque sorte, au tournant de l'histoire.

L'héritage colonial

Au début du 17^e siècle, la France et l'Angleterre, qui étaient des rivales sur la scène internationale, ont recruté des alliés indiens dans leur lutte pour conquérir l'Amérique du Nord. Dans la *Proclamation royale de 1763*, la Grande-Bretagne a jeté les bases des prochaines négociations. La Proclamation précisait la politique et la procédure que la Couronne avait adoptées pour acquérir l'intérêt des Premières Nations dans les terres et leurs ressources.

... pour assurer aux Nations ou tribus sauvages qui sont en relation avec Nous et qui vivent sous Notre protection, la possession entière et paisible des parties de Nos possessions et territoires qui ont été ni concédées ni achetées et ont été réservées pour ces tribus ou quelques-unes d'entre elles comme territoires de chasse.
– *Proclamation royale (1763)*

Vers la fin des années 1830, la Couronne avait acquis un intérêt dans la plupart des terres du Haut-Canada au sud du bouclier canadien, et la colonie était prête pour l'établissement des Européens. Au Québec et dans les provinces Maritimes, l'intérêt des Premières Nations dans les terres et leurs ressources n'a jamais été acquis par traité, bien que des réserves leur aient été cédées sur des terres que les colons européens n'avaient pas acquises.

En 1830, le Secrétaire d'État aux Colonies, sir George Murray, a annoncé une nouvelle politique

Un gouvernement libéral établira avec les Autochtones un nouveau partenariat fondé sur le respect mutuel et la confiance et veillera à les associer au processus décisionnel. – *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique : Le plan d'action libéral pour le Canada (1993)*

qui consistait, non plus tant à maintenir le soutien des Premières Nations, qu'à les «civiliser» en leur enseignant les valeurs et les compétences professionnelles de la société européenne. Le gouvernement a établi un réseau de terres de réserves pour transmettre aux Premières Nations des aires protégées où elles pourraient vivre, s'instruire et apprendre à cultiver la terre.

Au moment de la Confédération et après

Les éléments essentiels de la politique coloniale indienne ont été reportés dans les nouvelles structures politiques établies par la Confédération. Aux termes de l'Article 91 (24) de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, le gouvernement fédéral avait compétence pour toutes les questions relatives aux «Indiens et aux terres réservées pour les Indiens». Il fallait protéger les peuples autochtones de la société non autochtone, mais dans le but ultime de les assimiler à la culture de la majorité.

Les systèmes de traité et de réserve, d'abord conçus au centre du Canada, ont gagné l'Ouest après la Confédération lorsque le Canada a obtenu, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest. Entre 1871 et 1877, les Indiens des Plaines et la Couronne ont signé sept traités qui recouvraient la majeure partie des provinces actuelles des Prairies et qui établissaient des réserves. Lorsque la Colombie-Britannique a rallié le Canada en 1871, les intérêts autochtones sur la grande partie de son territoire n'étaient pas protégés. Les droits fonciers des Autochtones sur presque toute la Colombie-Britannique n'avaient jamais fait l'objet de traités.

Le Parlement a adopté la première codification de la *Loi sur les Indiens* en 1876. Cette loi a eu un effet déterminant sur tous les aspects de la vie dans les réserves, car les Premières Nations n'avaient guère de contrôle alors sur la plupart des décisions fondamentales qui touchaient à leur vie quotidienne. Sous bien des rapports, les peuples autochtones du Canada étaient traités comme des citoyens de second ordre.

Pour régler les problèmes

Dans les années 40, les peuples des Premières Nations commencèrent à s'organiser à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral commençait à reconnaître qu'il fallait réviser les politiques et les programmes

en vigueur. Le Parlement a adopté une toute nouvelle version, complètement remise à jour, de la *Loi sur les Indiens* en 1951. La nouvelle loi avait pour principe directeur l'assimilation à plus ou moins brève échéance des peuples autochtones dans la société canadienne.

Il devenait prioritaire d'en améliorer les conditions sociales et économiques. Vers le milieu des années 60, malgré de très sérieux problèmes encore à régler, en particulier pour les services aux enfants, on pouvait déceler certains signes d'amélioration. Les services de santé étaient meilleurs et plus d'enfants des Premières Nations avaient accès aux écoles, y compris l'enseignement secondaire et postsecondaire; les pensionnats ont été graduellement éliminés. Vers la fin des années 60, les Premières Nations avaient obtenu les mêmes droits politiques et juridiques que les Canadiens non autochtones et l'on voyait prendre forme une économie autochtone.

Une nouvelle ère d'activisme autochtone commença vers la fin des années 60. Certaines organisations, comme la Fraternité nationale des Indiens (aujourd'hui l'Assemblée des Premières Nations), insistaient fermement pour que les droits ancestraux soient pleinement reconnus et pour que les traités fassent de nouveau l'objet de négociations. Le gouvernement, de son côté, a commencé à chercher des façons de travailler avec les Premières Nations dans le but de trouver des solutions à leurs griefs historiques et à leurs problèmes actuels.

Les revendications territoriales

En 1973, la Première Nation Nisga'a de la Colombie-Britannique a demandé à la Cour Suprême du Canada de rendre une décision relativement à son titre ancestral sur la vallée de la rivière Nass (l'affaire *Calder*). Bien que les Nisga'a n'aient pas eu gain de cause, le point de vue du tribunal sur le titre ancestral a convaincu le gouvernement fédéral d'entamer des négociations pour adopter une politique à cet égard. En août 1973, le gouvernement fédéral a annoncé ses nouvelles politiques, ses nouvelles structures et ses nouveaux mécanismes pour les revendications particulières et globales, avec pour objectif de résoudre les griefs en souffrance et de rendre certains droits et titres fonciers des Autochtones.

Les progrès sociaux et économiques

Les communautés autochtones ont considérablement progressé sur le double plan social et économique. En 1973, par suite d'une proposition de la Fraternité nationale des Indiens, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle politique, soit de confier aux communautés des Premières Nations la responsabilité d'instruire leurs enfants. Les programmes spéciaux ont contribué à ériger un système moderne d'enseignement qui incorpore la langue, la culture, les traditions et la spiritualité des Premières Nations.

On a établi dans les années 70 un fonds pour le développement économique des Indiens et des investissements ont été faits dans une grande diversité d'entreprises – des motels, des centres touristiques, des industries d'artisanat, des exploitations de céréaliculture et des fabriques de canots. Plusieurs de ces entreprises se consacrent à préserver la langue, la culture et la vie traditionnelle des Autochtones. La stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, amorcée en 1989, vise à aider les Autochtones, individuellement et collectivement, à gérer des entreprises commerciales et des institutions économiques, à préparer les gens à occuper un emploi et à acquérir une formation professionnelle.

L'autonomie gouvernementale

Les Premières Nations se sont toujours considérées comme des sociétés qui s'administraient elles-mêmes. Le gouvernement fédéral a maintenant reconnu leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et il a fait de ce droit la pierre angulaire de sa politique autochtone.

Le Canada a déjà dressé des modèles de travail pour l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Les Premières Nations crie et naskapie du Nouveau-Québec ont été les premiers groupes autochtones à négocier l'autonomie gouvernementale dans le cadre de leurs ententes de revendications territoriales en 1975 et en 1978 respectivement. Des arrangements ont été mis en œuvre par la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* de 1984. En 1986, la bande sêchelte de la Colombie-Britannique a négocié un arrangement communautaire d'autonomie gouvernementale. Quatre Premières Nations du Yukon ont également négocié des accords d'autonomie gouvernementale avec le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial, et ces accords ont pris la

forme d'une loi en 1995. Bien d'autres communautés autochtones peuvent s'attendre à conclure des accords d'autonomie gouvernementale à l'avenir pour améliorer leur propre bien-être et profiter à tous les Canadiens.

Les affaires du Nord

Le Nord canadien demeure l'une des premières responsabilités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, bien que les administrations territoriales entreprennent de plus en plus des activités ministérielles de type provincial. Le territoire au Nord du 60^e parallèle est immense et recouvre environ 3 885 000 km², soit 40 p. 100 de l'ensemble du pays. Cette immense superficie est divisée en deux territoires (bientôt en trois) : le Yukon, voisin de l'Alaska, et les immenses Territoires du Nord-Ouest, dont le Nunavut qui formera un nouveau territoire en 1999, et les îles de l'Arctique, qui constituent, en fait, le plus grand archipel du monde.

Pendant des années, le gouvernement a considéré le Nord comme une zone éloignée et très peu peuplée, et il n'y prêtait guère attention. Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, certaines questions se sont imposées avec force au gouvernement fédéral, aux gouvernements territoriaux et aux gens du Nord, comme le gouvernement responsable, les revendications territoriales des Autochtones, l'exploitation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Le gouvernement responsable

En 1870, la Grande-Bretagne a cédé au Canada toute la terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest, qui étaient auparavant la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces deux immenses régions englobaient le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, comme nous les connaissons aujourd'hui, les trois provinces des Prairies et certaines parties de l'Ontario et du Québec. Dix ans plus tard, la Grande-Bretagne transférait également au Canada les îles de l'Arctique. C'était alors la Police à cheval du Nord-Ouest qui constituait l'organisme gouvernemental de cette immense région et ses membres servaient aussi (en sus de leurs autres fonctions) d'administrateurs locaux.

En 1898, au plus fort de la ruée vers l'or, le district du **Yukon** des Territoires du Nord-Ouest a constitué un territoire distinct dont le gouvernement consistait en un commissaire et un conseil de six membres nommés par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le conseil (qui s'appelle maintenant Assemblée législative) comprend 17 membres élus. La politique des partis y a été introduite au moment de l'élection du conseil territorial en 1978. À peu près à la même époque, le commissaire nommé par le gouvernement fédéral se retirait des opérations quotidiennes du gouvernement et il assume maintenant des fonctions semblables à celles d'un lieutenant-gouverneur dans les provinces. Les pouvoirs de l'Assemblée législative sont maintenant presque aussi étendus que ceux de n'importe quel gouvernement provincial; elle est responsable de l'enseignement, des services sociaux, des taxes et des impôts, de la plupart des autoroutes et des services communautaires. Un conseil exécutif ou Cabinet représente le pouvoir exécutif. Le gouvernement fédéral conserve la responsabilité des terres et de la plupart des ressources naturelles.

En 1905, la région qui, au début, constituait les **Territoires du Nord-Ouest**, cédée au Canada en 1870, avait été réduite par l'établissement des trois provinces des Prairies et du Yukon. Après 1905, les Territoires du Nord-Ouest étaient gouvernés par un commissaire et un conseil nommé dont les quatre membres demeuraient à Ottawa jusqu'à ce que le siège du gouvernement territorial déménage à Yellowknife en 1967. En 1975, le conseil territorial est devenue une Assemblée législative entièrement élue, dont les membres sont maintenant en majorité des Inuit, des membres des Premières Nations et des Métis. L'organe décisionnel suprême, le conseil exécutif, consiste en huit membres élus et le commissaire. Ce dernier a des fonctions semblables à celles d'un lieutenant-gouverneur dans les provinces.

Dans les années 70, on a commencé à parler de diviser les Territoires du Nord-Ouest pour mieux tenir compte des réalités de la géographie et de la population. Les longues distances à elles seules peuvent rendre l'administration difficile et la partie est des territoires est à prédominance inuit, contrairement à la partie ouest où l'on trouve des Dénés, des Métis, des Inuvialuit et des résidents non autochtones. Après de longues consultations et de longues négociations, le Parlement a proclamé en 1993 une loi portant création d'un nouveau

territoire au plus tard en 1999. Le **Nunavut**, mot inuktitut qui signifie «notre terre», correspondra à la partie est des anciens Territoires du Nord-Ouest. Étant donné leur majorité (85 p. 100 de la population), les Inuit contrôleront effectivement leur propre gouvernement et leur propre territoire.

Les peuples autochtones du Nord

Les Autochtones demeurent dans le Nord depuis des milliers d'années et forment la majorité des habitants des Territoires du Nord-Ouest. Ils constituent une importante minorité au Yukon. Ces dernières années, presque toutes les vastes terres du Nord ont fait l'objet de revendications territoriales de la part des Autochtones. Le Canada a fait des progrès considérables pour régler ces revendications.

L'exploitation des ressources et la protection de l'environnement

Le Nord est riche en ressources, comme les minéraux, le pétrole et le gaz. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'exploitation de ces ressources a constitué le fondement de l'économie nordique. Les mines représentent la plus importante activité du secteur privé dans les deux territoires. L'exploration du pétrole et du gaz dans le Nord a connu un essor considérable après la découverte de pétrole à Prudhoe Bay, en Alaska, en 1968. Au milieu des années 80, l'industrie investissait des centaines de millions de dollars pour le forage et les recherches, tout en concentrant ses efforts dans le delta du Mackenzie, dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique. Cependant, vers la fin des années 80, l'exploration a commencé à perdre de l'intensité.

Pendant plusieurs années, la politique canadienne a consisté à exploiter ces ressources tout en préservant l'environnement et le mode de vie des gens du Nord. L'une des toutes premières priorités du MAINC consiste à élaborer des politiques et des programmes qui favoriseront le développement durable des ressources dans le Nord, au moment où le Ministère s'apprête à transférer ses responsabilités dans ce domaine aux gouvernements territoriaux.

En 1991, il inaugurait sa stratégie pour l'environnement arctique d'une durée de six ans et d'une valeur de 100 millions de dollars, avec le mandat de préserver et d'améliorer les écosystèmes de l'Arctique pour les générations actuelles et futures.

Cette stratégie mettait l'accent sur quatre principaux secteurs : les contaminants, les déchets, la gestion des eaux et l'intégration des questions environnementales et économiques.

La Commission canadienne des affaires polaires

C'est la nécessité d'une meilleure coordination des programmes des sciences polaires du Canada qui a mené à l'établissement de la Commission canadienne des affaires polaires en 1991. La Commission fait rapport au Parlement par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais elle ne fait pas partie du MAINC. La Commission :

- surveille et fait connaître les régions polaires et diffuse des renseignements au sujet de ces régions (tout autant celle de l'Arctique que de l'Antarctique);
- fait mieux saisir au public l'importance des sciences polaires pour le Canada;
- donne plus de poids à la position du Canada comme l'un des pays circumpolaires;
- recommande au gouvernement fédéral des politiques à adopter en matière de sciences polaires.

Depuis sa création, la Commission a relevé la nécessité d'établir des priorités pour les recherches polaires et d'assurer le financement à long terme et le soutien logistique de ces régions. Elle insiste sur le fait que le Canada doit s'intéresser aux sciences polaires. Les recherches doivent être coordonnées à l'échelle fédérale, et la Commission espère travailler de concert avec d'autres ministères fédéraux qui ont aussi, parmi leurs responsabilités, les sciences polaires et les questions connexes.

La Commission consulte régulièrement les communautés et organisations de l'Arctique, avec la conviction ferme que les gens du Nord ont beaucoup à contribuer pour les sciences polaires – non seulement pour la collecte des données, mais aussi pour poser les questions voulues, interpréter les résultats et communiquer les constatations. La Commission tient également des ateliers et des conférences sur les questions polaires; elle assure la liaison entre le Canada et les programmes internationaux de recherches sur les sciences polaires.

2.0 Contexte

Le vaste mandat du MAINC est décrit dans son énoncé de mission : «Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières Nations et les peuples nordiques». Il faut réaliser cette mission dans un milieu hautement complexe. Le MAINC a comme première responsabilité d'assumer les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations et du Nord. Le Ministère doit s'assurer que les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves ont accès aux mêmes services de base que ceux qui sont fournis aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Il doit aussi donner suite aux engagements du Livre rouge de gouverner de façon intègre, de donner une haute priorité aux questions autochtones, de renouveler le partenariat du gouvernement fédéral avec les Premières Nations et de renforcer les communautés autochtones et nordiques, tout en créant des emplois et en favorisant la croissance économique.

Le MAINC administre l'un des secteurs les plus complexes de la compétence fédérale, car il s'agit d'épineuses questions historiques, constitutionnelles, fédérales-provinciales et sociales. Il assume de grandes responsabilités nationales en association avec 608 Premières Nations, 88 conseils tribaux, 50 communautés inuit, deux administrations territoriales et la population du Nord canadien.

Les **rôles et responsabilités** du MAINC sont énoncés dans la *Loi sur les Indiens*, dans les lois qui régissent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et dans d'autres lois ayant trait aux affaires indiennes. La *Loi sur les Indiens* attribue certaines responsabilités particulières de confiance au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien relativement aux fonds des Indiens, à leur succession et aux terres de leurs réserves. La *loi* précise aussi les responsabilités eu égard à l'enseignement primaire et secondaire et à l'administration des bandes.

Le Ministère assure les services de base aux Indiens inscrits qui demeurent dans les réserves et il verse de plus en plus de fonds aux Premières Nations pour qu'elles puissent offrir ces services elles-mêmes. Ces services comprennent l'éducation, le logement, les écoles, l'infrastructure communautaire (les routes, les réseaux d'aqueduc et d'égout) et les services de soutien social. Il négocie les accords de revendications globales et particulières et en surveille la mise en œuvre; il favorise le développement économique; il applique des formes pratiques d'autonomie gouvernementale.

Dans le Nord canadien, le Ministère aide à l'établissement des institutions politiques et économiques, gère le développement durable de ses ressources naturelles, y compris les mines, le pétrole et le gaz, les forêts et l'eau; il protège l'environnement du Nord. Il administre aussi les intérêts réguliers du gouvernement fédéral, dont l'administration des terres de la Couronne dans les territoires.

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère est organisé en cinq **sous-fonctions ou activités** en 1995-1996. Il s'agit des réclamations, des Services aux Indiens et aux Inuit, des affaires du Nord, des paiements de transfert aux territoires (cette activité a été transférée au ministère des Finances le 2 juin 1996) et de l'administration.

Les **objectifs et priorités** du MAINC sont clairs : en arriver à conclure des ententes d'autonomie gouvernementale; améliorer les conditions de vie dans les réserves; régler des revendications territoriales; et promouvoir le développement politique et le développement durable dans le Nord. Il reste à arrêter le détail de bien des arrangements à venir. Les communautés autochtones et nordiques sont diversifiées; leurs besoins et attentes ne sont pas les mêmes, et le milieu politique et économique du Canada est complexe. C'est pourquoi il faudra des discussions et des aménagements considérables pour en venir à une autonomie gouvernementale. La nouvelle politique sur le droit inhérent, annoncée en août 1995, fournit un cadre pour rassembler les

Premières Nations, les provinces, les territoires et d'autres institutions canadiennes pour en arriver à des solutions pratiques et efficaces.

Les Canadiens sont conscients de la nécessité d'améliorer considérablement les conditions sociales et économiques des Autochtones et des gens du Nord. Cette nécessité fait naître de grands défis tant sur le plan des politiques (quel genre d'initiatives économiques y aurait-il lieu de prendre?) que sur le plan des mesures économiques (combien devrions-nous dépenser pour telle ou telle initiative? comment poursuivre le développement tout en protégeant le fragile environnement du Nord?). Voici simplement quelques exemples de solutions pratiques à ces défis : des projets pilotes en matière de logement, l'accélération des investissements pour des projets urgents d'aqueduc et d'égout, l'augmentation des investissements dans l'enseignement postsecondaire, l'examen par rapport à l'environnement des mines d'or des Territoires du Nord-Ouest.

Nos partenaires autochtones

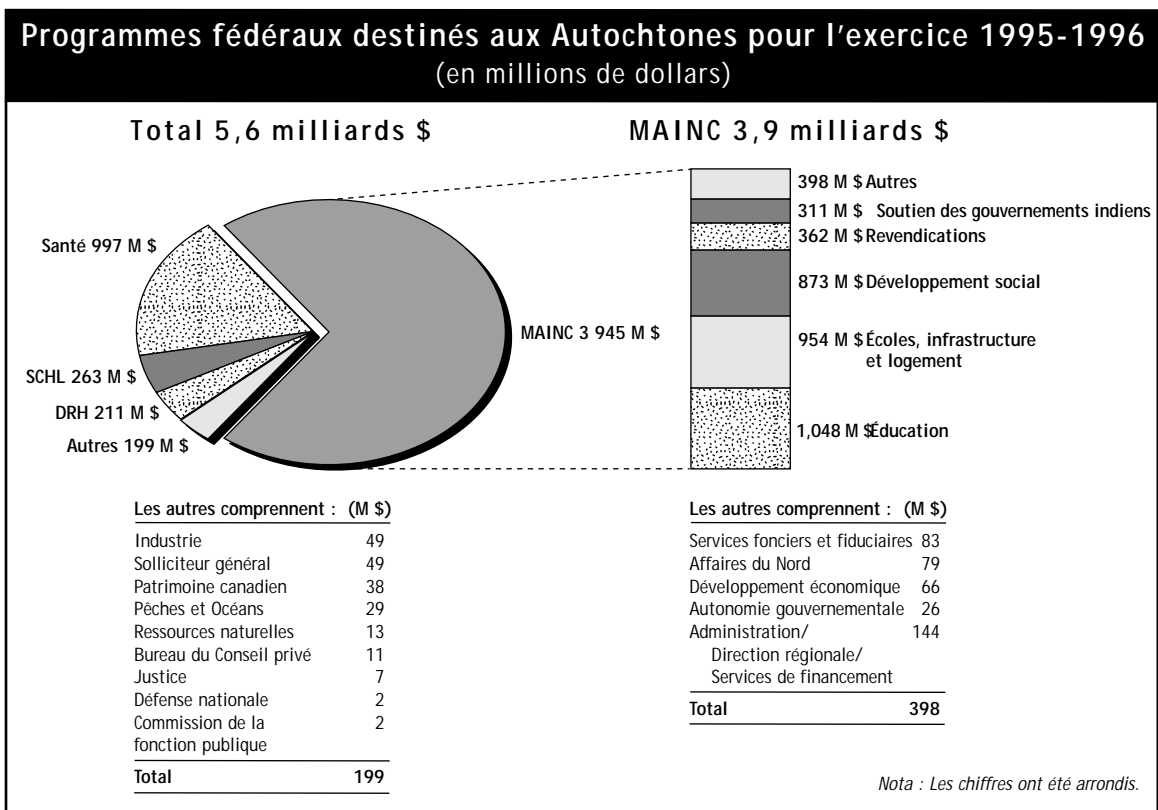
Au Canada, la population autochtone totale était estimée en 1995 à environ 1 282 700 habitants. Le MAINC a comme première responsabilité fédérale de s'occuper des Indiens inscrits dans les réserves. D'autres peuples et communautés autochtones reçoivent des services gouvernementaux de la part de leur gouvernement provincial, territorial et municipal, comme tout autre Canadien qui n'est pas autochtone. La population des réserves – 346 300 personnes en 1995 – croît à un rythme deux fois plus rapide que pour l'ensemble des Canadiens. Près de 63 p. 100 de cette population a moins de 30 ans, tandis que cette proportion est de 42 p. 100 dans l'ensemble du Canada. En raison de ces pressions démographiques, il faut plus d'écoles, plus de logements et une meilleure infrastructure publique, et il faut accroître les services sociaux vu le taux élevé de nouvelles familles. Les nouvelles exigences attribuables à la croissance de la population des réserves ajoutent aux pressions financières exercées sur les programmes qui réussissent déjà à peine à combler le fossé entre les services et les normes des réserves, d'une part, et les services et les normes des autres localités, d'autre part.

Dans les réserves, le taux de chômage est supérieur à 30 p. 100, soit trois fois plus élevé que la moyenne canadienne en 1991. Le taux de dépendance par rapport à l'assistance sociale (47 p. 100 en 1994) est quatre fois plus élevé que le taux national et il ne cesse d'augmenter. En 1991, les paiements de transfert du gouvernement représentaient la principale source de revenu pour 40 p. 100 de la population des réserves. Plus du tiers de la population des réserves n'a pas terminé sa neuvième année (soit deux fois et demie la proportion de tous les Canadiens) et moins du tiers (31 p. 100) ont terminé leurs études secondaires ou ont participé à une forme quelconque d'enseignement postsecondaire (par comparaison à 62 p. 100 pour le Canada dans son ensemble). Les taux de mortalité infantile ont presque doublé, et l'espérance de vie est de six ans inférieure à la moyenne nationale. Le taux de suicide chez les jeunes est quatre fois plus élevé que le taux moyen à l'échelle nationale.

Dans le Nord, la situation des populations autochtones est semblable. Les peuples autochtones comprennent 23 p. 100 de la population du Yukon et 62 p. 100 de la population des Territoires du Nord-Ouest. Sur ces populations, 52 p. 100 au Yukon et 60 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest ont moins de 25 ans. Le taux de sans-emploi chez les peuples autochtones est de 25 p. 100 au Yukon et de 24 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest. Le taux de réussite scolaire est inférieur à la moyenne nationale; 53 p. 100 de la population autochtone du Yukon et seulement 33 p. 100 des peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont terminé leurs études secondaires ou ont entrepris un enseignement postsecondaire.

Les dépenses fédérales des peuples autochtones

Outre le MAINC, onze autres ministères et organismes fédéraux offrent des programmes aux peuples autochtones, soit, au total, des dépenses fédérales, en 1995-1996, de 5,6 milliards de dollars, comme on peut le constater dans le graphique qui suit :



3.0 Résumé financier

Dépenses prévues et réelles au budget du Ministère					
(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
Sous-fonction – Budgétaire					
Revendications	172 736	347 290	332 682	344 712	361 537
Services aux Indiens et aux Inuit	2 836 429	3 012 613	3 212 326	3 488 468	3 427 283
Affaires du Nord	159 090	152 843	169 237	148 394	160 460
Administration	69 530	73 331	70 805	63 713	77 498
Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux*	1 073 264	1 055 562	1 195 795	1 216 397	1 195 689
Total budgétaire	4 311 049	4 641 639	4 980 845	5 261 684	5 222 467
Non budgétaire					
Revendications	25 904	28 220	29 906	75 503	38 819
Services aux Indiens et aux Inuit	(1 195)	(1 005)	–	–	–
Affaires du Nord	(227)	(117)	(786)	–	(931)
Total non budgétaire	24 482	27 098	29 120	75 503	37 888
Total du Ministère	4 335 531	4 668 737	5 009 965	5 337 187	5 260 355
Commission canadienne des affaires polaires					
	1 134	1 113	1 053	1 051	1 054
Total Portefeuille	4 336 665	4 669 850	5 011 018	5 338 238	5 261 409

* Le programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux a été transféré au ministère des Finances le 2 juin 1995.

Coût net du Ministère par sous-fonction						
Comparaison entre les données du budget principal et les dépenses réelles pour 1995-1996*						
(en milliers de dollars)	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total partiel	Paiements législatifs**	Total
Sous-fonction						
Revendications	37 215	–	201 595	238 810	105 902	344 712
	37 616	732	207 285	245 633	115 904	361 537
Services aux Indiens et aux Inuit	152 592	5 343	3 327 133	3 485 068	3 400	3 488 468
	148 248	6 142	3 271 035	3 425 425	1 858	3 427 283
Affaires du Nord	90 500	996	55 503	146 999	1 395	148 394
	89 071	2 485	66 719	158 275	2 185	160 460
Administration	63 023	183	458	63 664	49	63 713
	74 819	2 066	458	77 343	155	77 498
Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	–	–	1 216 397	1 216 397	–	1 216 397
	–	–	1 195 689	1 195 689	–	1 195 689
	343 330	6 522	4 801 086	5 150 938	110 746	5 261 684
	349 754	11 425	4 741 186	5 102 365	120 102	5 222 467
Autres recettes et dépenses						
Recettes créditées au Trésor						(30 795)
						(171 679)
Coût des services offerts par d'autres ministères						37 841
						37 841
Coût net du Ministère						5 268 730
						5 088 629
Commission canadienne des affaires polaires	1 031	–	20	1 051	–	1 051
	1 034	–	20	1 054	–	1 054

* Les données ombrées représentent les dépenses réelles.

** Ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés; ces contributions sont réparties dans les dépenses de fonctionnement.

Résumé financier par crédit Nouveau cadre du plan opérationnel*

Résumé du portefeuille

Crédit (en milliers de dollars)	Budget principal de 1995-1996	Dépenses réelles pour 1995-1996
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
<i>Programme de l'administration</i>		
1 Dépenses du programme	59 399	72 440
(S) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien – Salaire et provision pour automobile	49	49
(S) Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne	–	3
(S) Contributions au régime des avantages sociaux des employés	4 265	5 006
<i>Total du programme</i>	63 713	77 498
<i>Programme des Affaires indiennes et inuit</i>		
5 Dépenses de fonctionnement	177 508	169 813
6b Radiation des comptes du Canada de certaines créances et obligations payables à Sa Majesté La chef du Canada	–	2 668
10 Dépenses d'immobilisations	5 343	7 828
15 Subventions et contributions	3 528 728	3 478 320
(S) La Commission sur l'intoxication par le mercure des bandes de Grassy Narrows et d'Islington	15	–
(S) Remise des prêts consentis du compte d'aide au logement des Indiens	–	51
(S) Responsabilités relatives aux prêts garantis pour le logement et le développement économique des Indiens	2 000	51
(S) Rentes viagères des Indiens	1 400	1 600
(S) Subvention à la Société régionale d'Inuvialuit aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications dans l'Arctique de l'Ouest</i> (Inuvialuit)	20 000	20 000
(S) Subventions aux organisations autochtones désignées à recevoir des paiements pour le règlement des revendications aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	85 887	80 107
(S) Paiement au Trésor des prêts garantis et consentis à partir du compte de développement économique des Indiens	–	29
(S) Paiement pour le règlement des revendications territoriales des Dénés et des Métis du Sahtu	–	5 781
(S) Paiement pour le règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon	–	10 016
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	12 299	12 326
(S) Sentences du tribunal	–	103
(S) Dépenses des produits provenant de la vente des biens excédentaires de la Couronne	–	127
Total Budgétaire	3 833 180	3 788 820
L15 Prêts pour la construction de maisons grâce au compte d'aide du logement des Indiens	–	(110)
L20 Prêts et garanties de prêts par le compte de développement économique des Indiens	–	(2 852)
L20 Prêts aux requérants autochtones	25 226	24 597

Crédit (en milliers de dollars)	Budget principal de 1995-1996	Dépenses réelles pour 1995-1996
L25 Prêts aux aînés du Yukon	977	790
L30 Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique dans le but d'appuyer leur participation aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique Poste non requis	19 300	16 394
(S) Prêts à la Société régionale d'Inuvialuit relativement à la <i>Loi sur le règlement des revendications dans l'Arctique de l'Ouest</i> (Inuvialuit)	30 000	–
Total – Non budgétaire	75 503	38 819
<i>Total du programme</i>	3 908 683	3 827 639
<i>Programme des affaires du Nord</i>		
35 Dépenses de fonctionnement	74 168	69 152
36b Radiation des comptes du Canada de certaines créances et obligations payables à Sa Majesté La chef du Canada	–	538
40 Subventions et contributions	55 503	66 719
45 Paiements à la Société canadienne des postes	13 105	17 371
(S) Paiements aux bénéficiaires de revendications globales pour compenser les redevances sur les ressources	1 395	1 745
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	4 223	4 495
(S) Remboursements des montants crédités aux revenus des années précédentes	–	410
(S) Dépenses des produits provenant de la vente des biens excédentaires de la Couronne	–	30
Total – Budgétaire	148 394	160 460
L55 Provision d'un fonds pour les prêts aux Inuit pour encourager les activités commerciales	–	(795)
L81a Prêts pour l'établissement ou l'expansion de petites entreprises au Yukon par le truchement du compte des prêts aux petites entreprises du Yukon	–	(136)
Total – Non budgétaire	–	(931)
<i>Total du programme</i>	148 394	159 529
<i>Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux</i>		
Crédit non requis		
50 Paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et à celui du Yukon	1 216 397	1 195 689
<i>Total du programme</i>	1 216 397	1 195 689
Total du Ministère	5 337 187	5 260 355
Commission canadienne des affaires polaires		
55 Dépenses du programme	1 003	1 006
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	48	48
Total de l'organisme	1 051	1 054

Nota : Les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux sont maintenant indiqués au programme fédéral-provincial des paiements de transfert du ministère des Finances.

* Voir le chapitre V – Renseignements supplémentaires (2.6) pour le crédit selon les comptes publics.

Section III

Rendement du Ministère

Sommaire du rendement du Ministère

Ce tableau présente les engagements et les réalisations du Ministère, par sous-fonction et grande activité, selon les priorités stratégiques du Ministère. Ce sommaire ministériel englobe les réalisations que le Ministère a mises à son crédit sur une période relativement longue (jusqu'à dix ans lorsque nous avons les données voulues). Cette perspective plus large et plus longue sert de complément à la section IV qui porte sur les réalisations, selon les diverses sous-fonctions, tout en mettant l'accent, en particulier, sur les réalisations concrètes de 1995-1996.

Sous-fonction ou activité	Engagements selon les priorités	Principales réalisations
Services aux Indiens et aux Inuit	L'amélioration des conditions dans les réserves	
<input type="checkbox"/> Éducation	<input type="checkbox"/> Maintenir le soutien aux services de base de type provincial <input type="checkbox"/> Prendre des mesures rigoureuses de surveillance et de conformité <input type="checkbox"/> Accroître la participation à l'enseignement postsecondaire	<input type="checkbox"/> Le nombre d'étudiants des réserves qui ont terminé leur douzième année est passé de 34 % en 1985-1986 à 75 % en 1995-1996 <input type="checkbox"/> Nous avons procédé à un examen rigoureux sur place; nous avons vérifié l'exactitude des données relatives aux inscriptions <input type="checkbox"/> Les inscriptions aux études postsecondaires qui étaient d'environ 11 000 en 1985-1986 ont atteint 26 000 en 1995-1996
<input type="checkbox"/> Développement social	<input type="checkbox"/> Maintenir le soutien aux services de base de type provincial <input type="checkbox"/> Prendre des mesures rigoureuses de surveillance et de conformité – services de type provincial	<input type="checkbox"/> En plus de maintenir le soutien des services sociaux, le MAINC et les Premières Nations mettent au point des façons créatrices d'intégrer la politique sociale et la politique économique. Depuis 1981-1982, de 3 % à 4 % des dépenses d'aide sociale ont été consacrées à l'emploi et à la formation (3,9 % en 1995-1996) <input type="checkbox"/> Mesures rigoureuses de conformité pour que seuls les bénéficiaires admissibles reçoivent des prestations – conformes aux programmes provinciaux
<input type="checkbox"/> Immobilisations et entretien	<input type="checkbox"/> Accélérer les progrès pour les réseaux d'aqueduc et d'égout <input type="checkbox"/> Maintenir le soutien de base de type provincial	<input type="checkbox"/> Réaffectation d'une somme supplémentaire de 130 millions de dollars pour les aqueducs et les égouts en 1995-1996 <input type="checkbox"/> En 1995-1996, 95 % des logements avaient un service d'alimentation en eau et 90 % bénéficiaient du service des égouts, comparativement à 75 % et à 67 % respectivement en 1985-1986 <input type="checkbox"/> Espace supplémentaire pour loger les 3 200 étudiants additionnels en 1995-1996

Sous-fonction ou activité	Engagements selon les priorités	Principales réalisations
Services aux Indiens et aux Inuit	L'amélioration des conditions dans les réserves	
<input type="checkbox"/> Logement	<input type="checkbox"/> Augmenter les investissements dans le logement	<input type="checkbox"/> Le nombre de logements dans les réserves est passé de 60 509 en 1989-1990 à 78 187 en 1995-1996 <input type="checkbox"/> Nous avons financé 37 projets-pilotes et projets de démonstration de logement
<input type="checkbox"/> Développement économique	<input type="checkbox"/> Augmenter les débouchés économiques	<input type="checkbox"/> Lancement de 975 entreprises en 1995-1996; elles ont créé 2 325 emplois <input type="checkbox"/> La formation et l'emploi ont permis à 4 486 personnes de trouver un emploi <input type="checkbox"/> Symposium national sur le financement du développement des Autochtones, février 1995 <input type="checkbox"/> Approbation d'une nouvelle politique sur les approvisionnements en décembre 1995
<input type="checkbox"/> Services fonciers et fiduciaires	<input type="checkbox"/> Restauration dans l'environnement <input type="checkbox"/> Aider les bandes indiennes à faire des règlements <input type="checkbox"/> Appuyer la cogestion	<input type="checkbox"/> Nous avons terminé l'inventaire des questions environnementales et un plan d'intervention <input type="checkbox"/> Nous avons fait des progrès considérables sur la gestion des déchets solides et l'entreposage des combustibles dans les réserves <input type="checkbox"/> 55 Premières Nations ont appliqué des règlements fiscaux et ont perçu environ 15 millions de dollars <input type="checkbox"/> Nous avons appuyé onze initiatives de cogestion avec les provinces, le secteur privé et les Premières Nations en 1995-1996 <input type="checkbox"/> Au sujet de l'initiative de gestion du pétrole et du gaz, nous avons conclu un protocole d'entente en février 1995
	Appliquer le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale	
	<input type="checkbox"/> Poursuite du transfert des responsabilités	<input type="checkbox"/> En 1995-1996, parmi toutes les bandes, 519 avaient rallié le programme d'administration de l'inscription des Indiens, soit une augmentation de plus de 35 % par rapport aux quatre années précédentes

Sous-fonction ou activité	Engagements selon les priorités	Principales réalisations
<p>Services aux Indiens et aux Inuit</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Services fonciers et fiduciaires (suite) <input type="checkbox"/> Autonomie gouvernementale <input type="checkbox"/> Appui du gouvernement indien 	<p>Appliquer le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Transfert du Secrétariat de la fiscalité indienne à la Commission consultative de la fiscalité indienne <input type="checkbox"/> Appliquer le droit inhérent <input type="checkbox"/> Accroître le contrôle par les Premières Nations des programmes destinés aux Indiens et aux Inuit 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le Secrétariat de la fiscalité indienne du MAINC est transféré à la Commission consultative de la fiscalité indienne <input type="checkbox"/> Nous avons annoncé en août 1995 l'établissement d'un cadre pour la politique relative au droit inhérent <input type="checkbox"/> Entente-cadre au Manitoba <input type="checkbox"/> Au 6 septembre 1996, 90 séries de négociations étaient en cours à diverses étapes, 18 ententes-cadres et 3 ententes de principes étaient conclues <input type="checkbox"/> En 1995-1996, plus de 82 % du budget du Programme des affaires indiennes et inuit du MAINC était administré par les Premières Nations, comparativement à 62 % en 1985-1986
<p>Revendications</p>	<p>Règlement de revendications</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Négocier, régler et appliquer des revendications particulières et globales 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Depuis 1985-1986, le Ministère a réussi à négocier le règlement d'environ 145 revendications particulières et sept revendications globales <input type="checkbox"/> Nous avons réglé l'accord de revendications territoriales du Nunavut en 1993 <input type="checkbox"/> Nous avons établi la Commission des traités de la Colombie-Britannique en septembre 1992. Dix ententes-cadres ont été entamées par les négociations et 14 autres ont été signées <input type="checkbox"/> Nous avons réglé les revendications territoriales avec le peuple gwich'in en 1992 et avec les Métis d'Inuvik du Sahtu en 1994 <input type="checkbox"/> Nous avons conclu une entente de principe avec le Conseil tribal Nisga'a en mars 1996. Nous avons établi la Commission des revendications particulières des Indiens. C'est le premier forum national qui doit étudier les revendications particulières qui ont été rejetées et les différends à ce sujet

Sous-fonction ou activité	Engagements selon les priorités	Principales réalisations
Revendications	Règlement de revendications	
	<input type="checkbox"/> Négocier, régler et appliquer des revendications particulières et globales (suite)	<input type="checkbox"/> Nous avons eu beaucoup de succès dans les négociations relatives aux revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba et en Saskatchewan. L'entente-cadre conclue à ce sujet en Saskatchewan en 1992 a réglé 26 revendications des Premières Nations, fondées sur les droits fonciers issus de traités <input type="checkbox"/> Nous avons ratifié des ententes quadripartites de mise en œuvre avec trois Premières Nations sur cinq conformément à l'entente sur les inondations dans le nord du Manitoba
Les affaires du Nord	Développement politique et exploitation des ressources dans la Nord	
<input type="checkbox"/> La gestion des intérêts fédéraux	<input type="checkbox"/> Édifier de forts gouvernements publics dans le Nord	<input type="checkbox"/> Adoption de la <i>Loi sur le Nunavut</i> en 1993 et les progrès que nous avons réalisés pour sa mise en œuvre culmineront dans la création du Nunavut le 1 ^{er} avril 1999 <input type="checkbox"/> Le MAINC a surveillé le transfert des responsabilités relatives à l'aménagement des forêts (T.N.-O.), à la sécurité des mines (Yukon), aux routes intraterritoriales, aux petits aéroports, à la Commission d'énergie du Nord canadien, aux services de santé et à plusieurs autres responsabilités de type provincial et transférées aux gouvernements territoriaux depuis 1985-1986; aujourd'hui, les gouvernements territoriaux administrent 67 % de toutes les dépenses gouvernementales dans le Nord
<input type="checkbox"/> Développement durable	<input type="checkbox"/> Édifier de fortes collectivités bien portantes <input type="checkbox"/> Poursuivre le développement durable dans le Nord	<input type="checkbox"/> Donner suite aux accords régionaux de développement économique et assurer un soutien régulier pour le service aérien omnibus dans le Nord (livraison de nourriture) <input type="checkbox"/> Réouverture de la mine de Faro, au Yukon, et aménagement de la première mine de diamant du Canada dans les Territoires du Nord-Ouest; cette dernière fera augmenter le produit intérieur brut du Canada de plusieurs milliards de dollars à long terme
	<input type="checkbox"/> Poursuivre le développement durable dans le Nord	<input type="checkbox"/> Au cours des trois dernières années, le MAINC a modernisé son régime législatif et son régime réglementaire dans le Nord pour les ressources naturelles et les faire concorder davantage avec les régimes provinciaux

Sous-fonction ou activité	Engagements selon les priorités	Principales réalisations
Les affaires du Nord	Développement politique et exploitation des ressources dans la Nord	
	<input type="checkbox"/> Protéger l'environnement de l'Arctique	<input type="checkbox"/> Au cours des cinq dernières années, le MAINC a mis en œuvre la stratégie pour l'environnement de l'Arctique évaluée à 100 millions de dollars, y compris l'assainissement de 477 sites de déchets <input type="checkbox"/> En mars 1996, à une conférence ministérielle sur la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique, les ministres se sont engagés à établir un Conseil de l'Arctique et à déterminer ses priorités pour les deux prochaines années
<input type="checkbox"/> Les paiements de transfert aux territoires	<input type="checkbox"/> Transfert de cette fonction au ministère des Finances	<input type="checkbox"/> Transfert des accords de financement par formules au ministère des Finances
Administration	Pour changer notre façon de procéder	
<input type="checkbox"/> Soutien ministériel	<input type="checkbox"/> Soutien à la formation continue <input type="checkbox"/> Rationaliser le ministère <input type="checkbox"/> Accroître la participation à la main-d'œuvre autochtone <input type="checkbox"/> Gérer le changement <input type="checkbox"/> Donner plus de poids à la responsabilisation	<input type="checkbox"/> Nous avons investi 3 millions de dollars pour la formation des employés <input type="checkbox"/> Le personnel du Ministère qui comptait 5 900 employés en 1985-1986 en aura moins de 3 000 en 1998-1999 <input type="checkbox"/> Jusqu'à maintenant, le MAINC s'est engagé dans plus de 75 initiatives de participation à la main-d'œuvre autochtone <input type="checkbox"/> Le taux d'emplois chez les Autochtones au MAINC est maintenant de 22 % comparativement à 20 % il y a deux ans <input type="checkbox"/> Nous avons avec succès noué de nouvelles relations avec les Premières Nations et nous nous sommes adaptés aux nouvelles réalités, y compris les réalités fiscales <input type="checkbox"/> Améliorer la qualité et l'opportunité des vérifications financières des Premières Nations (66 % des vérifications ont été reçues en moins de 120 jours de la fin de l'année de l'exercice financier en 1995-1996, comparativement à 23 % en 1991-1992; 83 % n'étaient pas assorties de réserves en 1995-1996, comparative-ment à 57 % en 1984-1985) <input type="checkbox"/> Nous avons amélioré la détermination et le suivi des situations à problème

Section IV

Rendement détaillé des sous-fonctions

1.0 Programme des Affaires indiennes et inuit

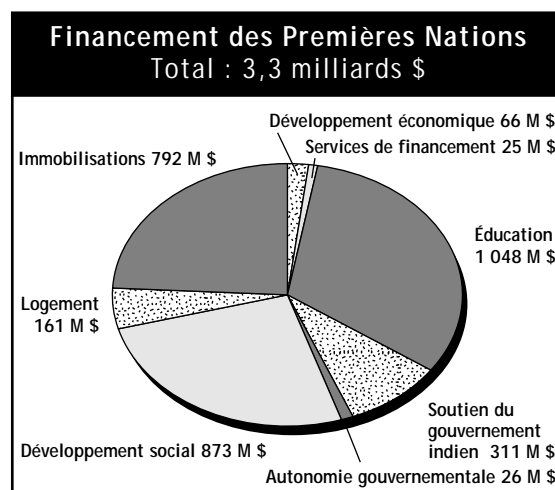
Aperçu

Le programme des Affaires indiennes et inuit consiste en deux grandes activités – les revendications et les services aux Indiens et aux Inuit.

- Les responsables des revendications négocient et règlent les **revendications globales** qui ont été acceptées; ils veillent à ce que le gouvernement respecte ses obligations juridiques énoncées dans la Loi sur les Indiens et dans les traités en réglant les revendications particulières et en surveillant les ententes de mise en œuvre; ils fournissent des fonds de recherche aux requérants autochtones; ils appuient le ministère de la Justice pour les litiges qui mettent en cause les Premières Nations.
- Les **services aux Indiens et aux Inuit** comprennent le financement des Premières Nations, des services fonciers et fiduciaires, la direction générale.

Combien cela a-t-il coûté? * (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Revendications	117 972	172 736	347 290	332 682	361 537
Services aux Indiens et aux Inuit					
Financement des Premières Nations*	2 562 337	2 727 653	2 866 613	3 105 335	3 302 443
Services fonciers et fiduciaires	62 932	64 584	98 978	63 713	82 850
Direction régionale	45 896	44 192	47 022	43 278	41 990
Total partiel	2 671 165	2 836 429	3 012 613	3 212 326	3 427 283
Total	2 789 137	3 009 165	3 359 903	3 545 008	3 788 820

* Voir les dépenses réelles pour 1995-1996 ci-dessous





La responsabilisation

Une relation qui évolue

La relation entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral a considérablement évolué depuis 40 ans. Par le **transfert des responsabilités**, qui a été amorcé en 1956 par le premier transfert en éducation et qui s'est accéléré dans les années 70 et 80, le MAINC a progressivement réduit sa participation à la prestation directe des services publics dans les réserves. Les Premières Nations ont maintenant plus de responsabilités dans l'administration de leur communauté, dans leurs programmes et dans leurs décisions. Par le transfert des responsabilités, les Premières Nations sont en meilleure position pour se gouverner elles-mêmes et pour faire acquérir des compétences à leur communauté, les aider à rompre le cycle de la dépendance et encourager les Premières Nations à participer à l'économie du Canada.

Aujourd'hui, le programme des Affaires indiennes et inuit du MAINC fonctionne principalement comme un organisme de financement. Sur les fonds accordés par le Parlement au programme, environ 82 p. 100 sont versés aux Premières Nations et à leurs organisations par le truchement d'ententes de financement. Environ 11 p. 100 sont transférés aux provinces. Le Ministère administre directement seulement 7 p. 100 de ces fonds, qui ont trait, pour la plupart, aux obligations juridiques. La gestion des ententes de financement est devenue l'une des fonctions commerciales les plus importantes du MAINC. En 1995-1996, le MAINC a géré 1 819 ententes de financement; il a versé 3,3 milliards de dollars aux Premières Nations.

Une double responsabilité

Les chefs et les conseils sont doublement responsables des fonds. Ils doivent répondre :

- à **leurs membres** de leur façon de gouverner, de la saine gestion des affaires du conseil et de l'exécution efficace et efficiente des programmes et des services (*responsabilité locale*)
- **au Parlement** pour l'utilisation des fonds publics qui leur servent à poursuivre les objectifs des programmes approuvés par le Parlement (*responsabilité ministérielle*).

La responsabilité locale

La responsabilité locale est fonction des principes de transparence, de divulgation et de réparation qui sont communes aux autres gouvernements du Canada. Les Premières Nations ont particulièrement besoin de leurs propres programmes pour donner suite à ces exigences et elles les conçoivent elles-mêmes. Le MAINC verse des fonds et veut s'assurer qu'ils sont affectés comme il faut selon les responsabilités gouvernementales et communautaires.

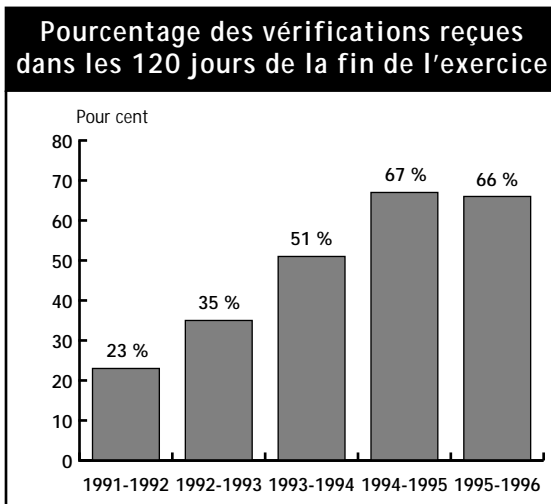
Les principes de la responsabilisation locale

La **transparence** signifie que le mode de fonctionnement du gouvernement est connu de ses citoyens. On peut citer, comme exemple, la préparation des plans et des critères des dépenses aux fins des décisions communautaires.

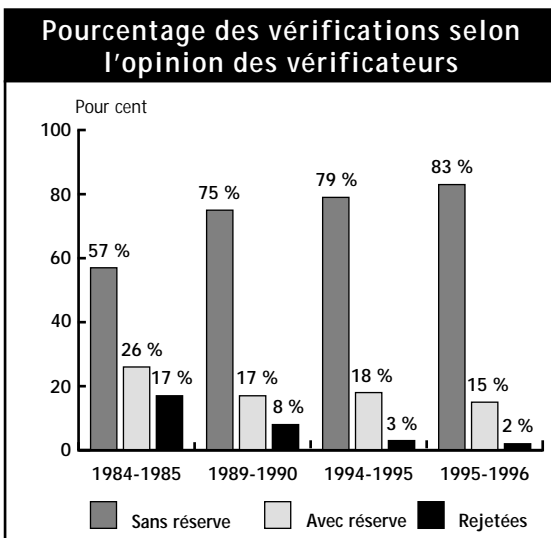
La **divulgation** signifie que les citoyens sont informés des projets et des mesures du gouvernement. On peut citer, comme exemples, la divulgation aux membres des vérifications de la communauté et le fait de répondre des décisions prises au nom de la communauté.

Le **recours** signifie que les citoyens peuvent en appeler des décisions qui les touchent à titre individuel (par exemple, par le truchement d'une commission d'appel qui instruit les causes relatives aux droits fonciers individuels) ou collectif (par divers moyens, comme les élections et les tribunaux).

L'un des importants outils de responsabilisation des Premières Nations est la **vérification financière**. Ces dernières années, les Premières Nations ont continué à améliorer leur système de gestion financière et à présenter plus promptement leur rapport. Soixante-six pour cent des vérifications sont maintenant terminées, dans les 120 jours qui ont suivi la fin de l'exercice.



Au cours des dix dernières années, la proportion des vérifications financières des Premières Nations qui ont reçu une opinion claire (sans réserve) de la part d'un vérificateur indépendant et accrédité est passée d'un peu plus de 50 p.100 à environ 80 p.100. En outre, ces vérifications sont préparées et divulguées aux



membres des communautés et au gouvernement fédéral en un temps plus opportun.

En 1995-1996, les entités des Premières Nations ont été soumises au Guide de comptabilité et de vérification pour le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. Cette décision donnera une meilleure orientation aux Premières Nations et à leurs vérificateurs. La nouvelle norme de comptabilité tient mieux compte de la nature de leurs services et de leurs opérations. Par ailleurs, la norme d'établissement des rapports est assez souple pour demeurer valable et pour assurer l'uniformité même si leur compétence prend de l'ampleur.

Responsabilité ministérielle

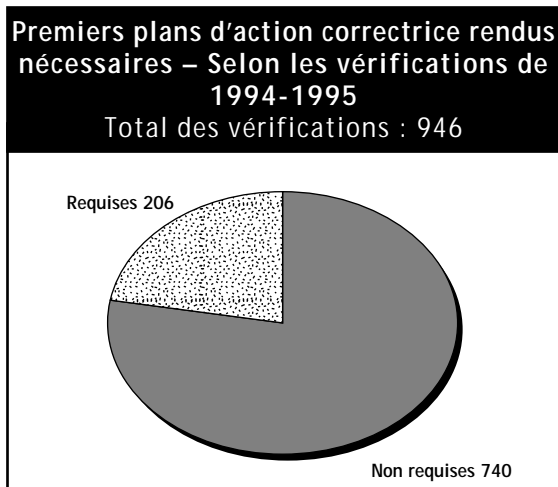
Les ententes de financement du MAINC avec les Premières Nations ressemblent à **des contrats de rendement**. Les Premières Nations sont tenues :

- de satisfaire à des exigences minimales pour la prestation des services;
- de maintenir leur santé financière;
- de veiller à ce qu'il y ait des contrôles internes, selon les principes généralement acceptés de la comptabilité;
- de préparer des vérifications annuelles et des rapports de rendement qu'ils doivent transmettre aux membres de leur communauté et au MAINC.

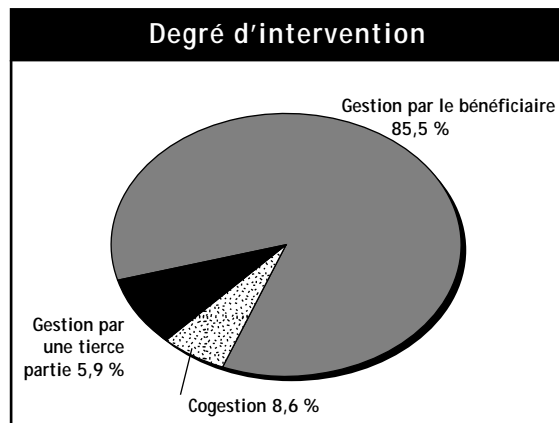
Le Ministère optimise les ressources en confirmant qu'on a respecté les modalités et les conditions des ententes de financement. Il repère la réalisation des objectifs du programme par la conformité aux règlements, par la qualité des données, par les examens de vérification et par l'évaluation des programmes.

La santé financière

Le MAINC examine toutes les vérifications présentées par les Premières Nations. Dans la plupart des cas, la vérification satisfait aux exigences du Ministère. La majorité des Premières nations s'occupe bien, en fait, de leurs finances; quatre vérifications sur cinq n'ont pas besoin que l'on prenne d'autres mesures.



Dans certains cas, toutefois, la vérification peut révéler des problèmes ou les Premières Nations peuvent avoir trop de dettes. (Les Premières Nations font usage du crédit, la plupart du temps pour se loger). Lorsqu'il examine la vérification des Premières Nations, le Ministère étudie aussi leur endettement pour s'assurer qu'il demeure sous contrôle. Si la vérification fait ressortir un problème qui peut être grave, le Ministère exige **un plan de gestion correctrice**. Dans seulement 28 cas, le Ministère a exigé la conclusion d'une entente de cogestion ou a demandé à une tierce partie de traiter des problèmes graves.



1.1 Les revendications



Pourquoi sommes-nous en activité?

Le processus a pour but de négocier des règlements pour les revendications territoriales des Autochtones. Ces règlements résolvent des griefs en souffrance, établissent une certitude sur les droits aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent de longs et coûteux litiges.

Le règlement d'une revendication territoriale n'est pas une fin en soi, mais un départ. Il marque le début d'une période où les peuples autochtones qui ont réglé leurs revendications peuvent commencer à reprendre contrôle de leur destinée – et leur avenir économique – et réduire leur dépendance vis-à-vis du gouvernement.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

- **Les revendications globales** nécessitent la négociation et la mise en œuvre de traités modernes. Ces ententes donnent une définition claire, certaine et protégée par la constitution des droits et des titres fonciers des Autochtones. Il peut s'agir de la pleine propriété de certaines terres, de droits de récoltes garantis, de la participation à la gestion des terres, de l'eau, de la faune et de l'environnement, d'avantages financiers, d'une part des revenus provenant des ressources naturelles et d'un rôle dans la gestion des ressources et des parcs appartenant au patrimoine. Les ententes relatives à l'autonomie gouvernementale sont négociées en tandem avec des accords de revendications globales.
- **Les revendications particulières** règlent les griefs découlant des traités actuels ou des lois en vigueur. Ces griefs viennent en général de certaines mesures ou omissions particulières du gouvernement relativement à ses obligations issues des traités et à ses responsabilités énoncées dans la législation. Il s'agit

Les revendications territoriales préparent la voie à une plus grande prospérité pour les peuples autochtones en leur offrant un mécanisme financier, une base territoriale et la certitude d'être propriétaire des ressources. Elles engendrent aussi de l'activité économique dans les communautés voisines non autochtones.

souvent de la gestion des terres et des autres actifs des Premières Nations. Un type de revendication, **le droit foncier en vertu des traités**, découle du fait que bien des groupes autochtones de l'Ouest n'ont pas reçu le plein montant de terres auxquelles ils avaient droit en vertu des traités qu'ils avaient signés.

- **Les autres revendications** évaluent les revendications globales, gèrent les griefs qui ne s'inscrivent pas dans les politiques actuelles relatives aux revendications, amorcent des projets de recherche en collaboration avec les Premières Nations et établissent les mandats du Cabinet pour traiter de ces griefs tout à fait particuliers. Ces activités permettent au Ministère de traiter des revendications inhabituelles et hautement délicates sans déformer les politiques actuelles, et ainsi les revendications spéciales peuvent avoir une juste réponse.
- **Le financement des requérants autochtones** fournit des fonds aux organisations autochtones de recherche pour leur permettre de faire des recherches sur leurs revendications territoriales, de les formuler et de les présenter.
- **Le soutien aux litiges** fournit des recherches et un soutien là où les cas mettent en jeu le Ministère et les tribunaux. Il y a actuellement 237 causes actives qui mettent en jeu des litiges chez les Autochtones et la Couronne et le nombre croît à un rythme d'environ 11 nouvelles causes par mois. Le Programme de financement des causes types fournit des fonds pour certaines causes qui sont portées en appel et qui peuvent faire jurisprudence. Ces causes peuvent servir à clarifier les droits ancestraux, les droits issus de traités ou les obligations du gouvernement.

Combien cela a-t-il coûté?* (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Revendications globales**	61 915	87 140	202 168	201 091	210 989
Revendications particulières**	42 100	75 034	129 170	112 895	127 218
Financement des requérants autochtones	8 026	5 664	8 267	10 784	13 278
Soutien aux litiges	5 931	4 898	7 685	7 912	10 052
Total	117 972	172 736	347 290	332 682	361 537

* Le financement des autres revendications est compris dans les dépenses relatives aux revendications globales et particulières.
 ** Le financement tient compte du coût de l'ensemble des opérations.

Engagements pour 1995-1996

- Ententes de principe avec les Nisga'a
- Neuf ententes-cadres globales ont été signées
- Six ententes-cadres globales ont été amorcées
- Plus de 30 revendications particulières ont été conclues

Cette entente de principe constitue le fondement d'une nouvelle relation axée sur le partenariat et le respect mutuel, entre le Canada, la Colombie-Britannique et le peuple Nisga'a. Elle constituera également un catalyseur important pour l'amélioration du bien-être social et économique du peuple Nisga'a, et elle fera régner le climat de certitude dont ont besoin les utilisateurs non autochtones des terres et des ressources.

– *L'honorable Ron Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*



Qu'avons nous réalisé en 1995-1996?

Les revendications globales

En mars 1996, le gouvernement fédéral a signé une entente de principe avec **le conseil tribal Nisga'a**; c'était un pas important de franchi vers l'adoption d'un traité moderne en Colombie-Britannique. L'entente comporte des dispositions pour les pêches, les terres et les ressources, l'accès aux terres, l'évaluation environnementale et la protection de l'environnement, l'administration des Nisga'a, leur régime fiscal, les transferts financiers et les objets façonnés propres à leur culture. L'entente prévoit un paiement en espèces de 190 millions de dollars au peuple Nisga'a, à verser sur un certain nombre d'années (encore à négocier) et pour l'établissement d'un gouvernement central des Nisga'a. Les Nisga'a posséderont quelque 1 900 kilomètres carrés de territoire dans la vallée de la rivière Nass et ils auront une autonomie gouvernementale sur ce territoire. L'entente expose aussi les droits des Nisga'a aux ressources de la surface et du sous-sol sur les terres des Nisga'a et sur les bancs de saumon et d'autres espèces animales de la rivière Nass. Enfin, l'entente prévoit aussi un examen tripartite en vue d'évaluer

les résultats et veiller à ce que la responsabilisation soit acquise cinq ans après la mise en œuvre.

Quatorze ententes-cadres ont été conclues avec **la nation Innu, les Séchelte, les Gitxan, les Wet'suwet'en, les Champagne et les Aishihik, les Gitanyow, les Teslin Tlingit, les Ditidaht, les Kaska Dene, les Sliammon, les Dogrib, les Homalco, le conseil tribal Nuuchah-hulth, les Premières Nations In-Shuck-ch/n'Quatqua**. Le gouvernement a amorcé dix ententes supplémentaires avec **les Westbank, les Carrier Sekani, les Taku River Tlingit, les Lheit-Lit'en, les Yekoochete'en, les Haisla, les Tsinshian, les Tsay-Keh Dene, les Ts'Kw'aylaxw et les Tseil Waututh**.

Pour les dix revendications globales déjà réglées, le Ministère surveille le respect des obligations fédérales, gère les fonds versés à plus de 20 conseils, comités et organisations qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les ententes et de coordonner les nominations du gouverneur en conseil et du ministre à ces divers

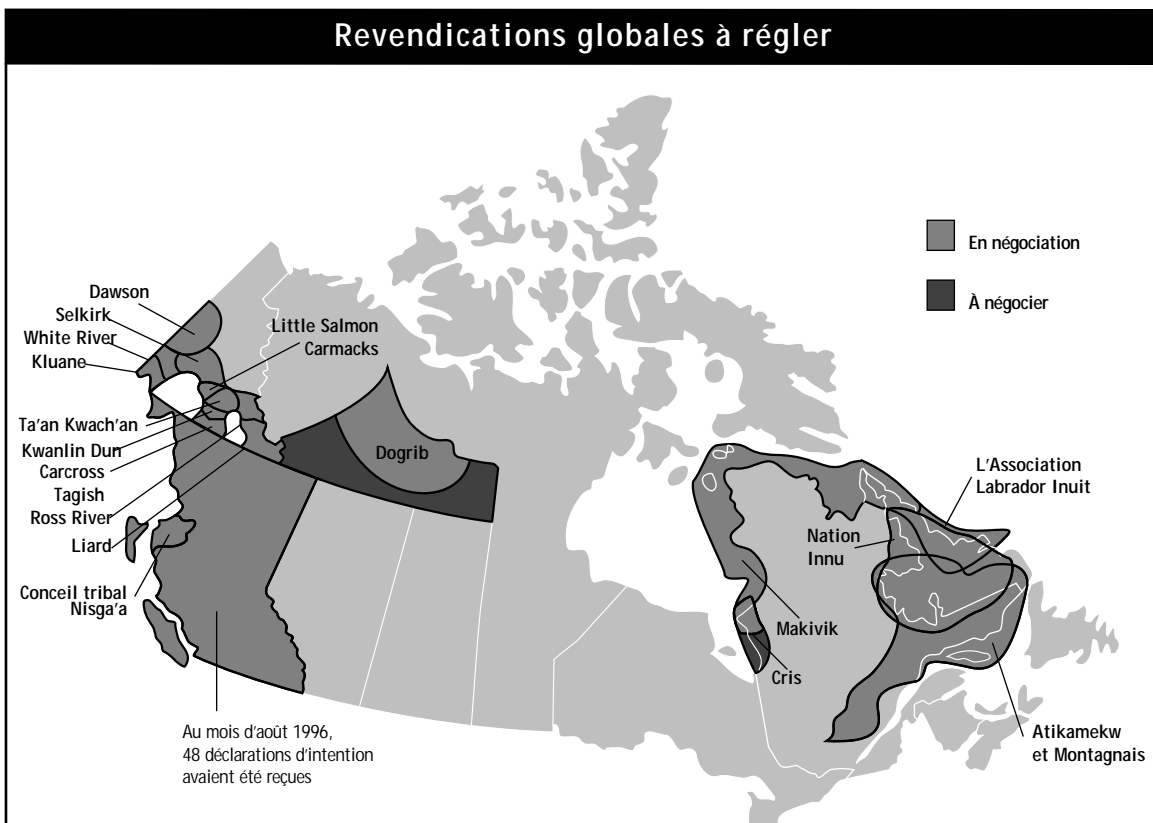
La Commission des traités de la Colombie-Britannique a été établie par le gouvernement fédéral, par la Colombie-Britannique et par le Sommet des Premières Nations pour chercher à conclure des traités modernes pour les Premières Nations de la province. En 1995-1996, le MAINC a versé une somme de 6,9 millions de dollars pour aider au financement du fonctionnement de la Commission des traités de la Colombie-Britannique et pour que les Premières Nations participent davantage aux négociations. Jusqu'à maintenant, la Commission des traités a reçu plus de 48 déclarations d'intention de négocier, ce qui représente les deux tiers des Premières Nations de la Colombie-Britannique.

organismes. Ces ententes fournissent généralement un comité tripartite pour suivre l'évolution de la situation et veiller à ce que des mesures soient prises au besoin.

Les négociations se poursuivent sur les revendications globales avec **les Atikamekw, les Montagnais, l'Association des Inuit du Labrador, les Algonquins de Golden Lake et la Société Makivik** pour ce qui est de leurs revendications en mer et avec les dix Premières Nations qui demeurent encore au Yukon.

Le **rapport de Hamilton** traite des accords de revendications territoriales et a été rendu public le 14 septembre 1995. Il étudie la politique actuelle sur la remise et d'autres options pour rendre certaines terres et les ressources. Il propose une solution de rechange à la politique actuelle et fait des suggestions sur d'autres questions relatives aux revendications.

Notre principale réalisation a été l'adoption du règlement des revendications **avec les Premières Nations du Yukon**; ce projet de loi a été adopté le 14 février 1995. Cette loi, ainsi que la *Loi sur les droits de surface du Yukon*, rend effectives les quatre ententes finales avec les Premières Nations du Yukon, ainsi que l'entente-cadre finale avec les Premières Nations du Yukon.



Les revendications particulières

On a négocié le règlement de 17 revendications particulières et 13 autres ont été conclues.

Nous avons conclu des ententes globales de mise en œuvre avec les Premières Nations de York Factory et de Nelson House, conformément à l'entente sur les inondations dans le nord du Manitoba.

Autres revendications

Le domaine des autres revendications a progressé dans les secteurs suivants : un projet mixte de recherches avec la **Première Nation de Caldwell** a donné lieu à l'acceptation de sa revendication en vertu de la politique sur les revendications particulières, et les parties ont entamé récemment des négociations. Un projet mixte de recherches avec le **Conseil mohawk de Kahnawake** a été mené à terme et a été soumis à l'examen du ministère de la Justice. Des projets mixtes de recherches, à l'appui des

négociations en cours, vont bon train avec la **Première Nation de Kettle et de Stony** et avec les **Mohawks de Kanésatake (Oka)**. L'évaluation initiale de deux revendications globales est terminée et quatre autres subissent leur examen préliminaire. Une entente-cadre a été signée le 29 août 1996 par le Conseil tribal des Métis du sud des Esclaves, par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et par le gouvernement fédéral.

Soutien juridique

Le MAINC a entrepris de préparer des découvertes, des procès ou des appels, et peut-être aussi des discussions, relativement au règlement de 66 causes, y compris les principales causes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Plusieurs causes types ont été financées : Badger, Adams, Côté, Opetchesah et les causes sur la pêche de la Colombie-Britannique. Ces causes ont été présentées à la Cour suprême du Canada.

Règlements de revendications particulières			
Région	Première Nation	Question en jeu	Règlement (en milliers de \$)
Québec	Kitigan Zibi Anishinabeg	Mauvais transfert de bail	500
Québec	Kitigan Zibi Anishinabeg	Indemnisation insatisfaisante	360
Québec	Kitigan Zibi Anishinabeg	Possession illégale de terre	290
Québec	Micmacs de Gesgapegiag	Droits sur l'eau	128
Ontario	Bande indienne Wkwemikong	Levé incorrect	13 600
Ontario	Bande indienne de Brunswick House	Déménagement de la réserve	5 053
Manitoba	Bande indienne de Roseau River	Droits fonciers issus d'un traité	14 000
Manitoba	Nation Ojibway de Brokenhead	Bris de contrat	230
Saskatchewan	Bande indienne Keeseekoose	Droits fonciers issus d'un traité	12 599
Saskatchewan	Première Nation Cowessess	Droits fonciers issus d'un traité	12 145
Saskatchewan	Bande indienne Pelican	Droits fonciers issus d'un traité	6 743
Saskatchewan	Agence Touchwood et vallée de Qu'Appelle	Aliénation de terre	6 600
Saskatchewan	Bande indienne Carry de Kettle	Droits fonciers issus d'un traité	5 177
Alberta	Bande indienne Duncan	Renonciation	480
Colombie-Britannique	Bande indienne Cowichan	Mauvaise gestion d'un bail	790
Colombie-Britannique	Bande indienne Toosey	Droits sur l'eau	485
Colombie-Britannique	Conseil tribal Heitsuk	Bris de droit	440

1.2 Les services aux Indiens et aux Inuit

1.2.1 L'autonomie gouvernementale



Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le gouvernement du Canada reconnaît les droits inhérents des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, comme droits existants selon l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le MAINC vise à négocier des ententes avec les communautés autochtones et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de façon à permettre aux communautés autochtones de contrôler leur propre destinée. Les communautés des Premières Nations décideront de la façon dont elles institueront leurs organismes administratifs (éducation, services sociaux, soins de santé, logement, etc.) en fonction de leurs propres besoins, de leurs propres traditions et de leurs propres attentes.

Les Autochtones exerceront leurs droits à l'autonomie gouvernementale dans le cadre de la Constitution canadienne; la *Charte des droits et libertés* et le *Code criminel* s'appliqueront tous deux. Les lois fédérales, provinciales, territoriales et autochtones doivent s'harmoniser.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

Le MAINC négocie et met en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale avec les Premières Nations et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, selon la nouvelle politique sur le droit inhérent. Cette politique tient compte des besoins différents et des circonstances différentes des Indiens (inscrits et non inscrits), des Métis et des Inuit. De par la politique, ces autorisations sont confiées à des gouvernements et institutions autochtones

responsables de leurs actes. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a pour mandat de négocier avec les Premières Nations des réserves et avec tous les peuples autochtones des territoires. L'interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits a pour mandat d'entamer des négociations avec les Métis au sud du 60° et avec les Indiens qui demeurent hors des réserves.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)

Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Autonomie gouvernementale	17 185	14 613	21 269	20 406	25 830

Engagement pour 1995-1996

- Financement par voie de réaffectation du nouveau cadre de la politique sur le droit inhérent.



Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Le 10 août 1995, à la suite de 18 mois d'intenses consultations avec les provinces, les territoires et les organisations nationales autochtones, les ministres Irwin et McLellan ont annoncé la *Politique-cadre sur le droit inhérent* du gouvernement fédéral : le gouvernement fédéral y présente sa politique pour appliquer le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale. Cette politique se fonde sur le principe que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est un droit existant aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le MAINC a établi un **Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale** pour mettre en pratique la politique sur le droit inhérent. Le comité interministériel de cadres supérieurs veillera à ce que la mise en œuvre de la politique soit efficace par rapport à ce qu'elle coûtera.

«On n'a qu'à regarder autour pour comprendre que le système paternaliste n'a pas fonctionné. Il est grand temps de chercher de nouvelles façons de donner aux communautés autochtones les instruments légitimes dont ils ont besoin pour modifier de manière tangible et positive la vie des peuples autochtones.»

– *L'honorable Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*

Les coûts de l'autonomie gouvernementale des Autochtones seront partagés par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones. Le partage réel des coûts est encore à déterminer. Le financement du gouvernement fédéral pour l'autonomie gouvernementale se fera au moyen d'une réaffectation des ressources actuelles.

Depuis l'introduction de la politique sur les droits inhérents, 18 ententes-cadres et trois ententes de principe ont été conclues pour des arrangements d'autonomie gouvernementale. Au 6 septembre 1996, il y avait 90 séries de négociations en cours.

Par suite de l'**évaluation de l'entente de financement entre le gouvernement du Canada et la bande indienne séchelte** de février 1996, nous donnons suite à des recommandations qui élargiront la base de financement pour y inclure d'autres ministères du gouvernement, et un calendrier annuel de réunions trilatérales a été établi pour traiter des questions de fond relatives à la politique et aussi des questions d'intérêt mutuel.

1.2.2 L'éducation

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

La Loi sur les Indiens confère au ministre du MAINC une autorité quasi provinciale pour veiller à ce que les enfants des Indiens et des Inuit qui demeurent dans les réserves ou sur les terres de la Couronne aient accès à l'enseignement primaire et secondaire. Selon la politique gouvernementale, le MAINC a aussi la charge de veiller à ce que les étudiants indiens et inuit qui y sont admissibles puissent poursuivre des études postsecondaires. Le soutien que le MAINC accorde au secteur de l'éducation provient du fait qu'on reconnaît que l'éducation est la clé de l'avenir et qu'il est essentiel que les Premières Nations soient davantage instruites et atteignent un plus haut degré d'instruction pour pouvoir atteindre l'autosuffisance et l'autonomie gouvernementale, ce qui réduira ainsi leurs dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale et augmentera chez elles les occasions d'emploi.

Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

L'enseignement primaire et secondaire

Le MAINC verse des fonds pour donner accès à l'enseignement primaire et secondaire aux enfants des Indiens inscrits et des Inuit qui demeurent dans les réserves ou sur les terres de la Couronne. Ces programmes d'enseignement devraient être à la fois **comparables en qualité à ce qu'offrent les provinces** et être **conformes aux besoins des étudiants des Premières Nations et des Inuit**. Le MAINC appuie le contrôle par les Premières Nations de l'enseignement primaire et secondaire. Il verse des fonds aux autorités des Premières Nations pour que les programmes et les services éducatifs répondent aux besoins des étudiants et de leur communauté.

L'enseignement postsecondaire

Le principe du programme d'enseignement postsecondaire a ses racines dans la politique fédérale. Ce programme appuie l'idée d'une participation plus abondante et d'un meilleur soutien des Indiens inscrits et des Inuit dans des programmes reconnus d'enseignement postsecondaire, de façon qu'ils aient plus de chances de se trouver un emploi plus tard. Le programme comprend un soutien financier aux étudiants, leur préparation à l'entrée à l'université et au collège et le financement des établissements d'enseignement postsecondaire pour appuyer les programmes spécialisés destinés aux étudiants admissibles. Plus de 90 p. 100 du programme d'enseignement postsecondaire est administré directement par les Premières Nations.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)

Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Enseignement primaire et secondaire	644 794	711 939	754 872	778 936	787 549
Enseignement postsecondaire	193 430	200 842	212 180	246 874	260 379
Total	838 224	912 781	967 052	1 025 810	1 047 928

Engagements pour 1995-1996

- Maintenir l'appui aux services de base de type provincial
- Prendre des mesures rigoureuses de surveillance et de conformité
- Accroître la participation à l'enseignement postsecondaire

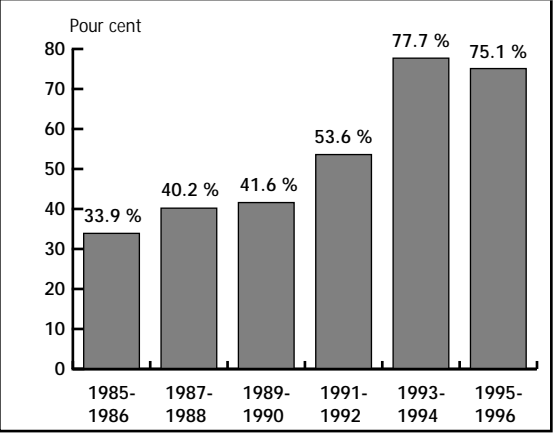


Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Enseignement primaire et secondaire

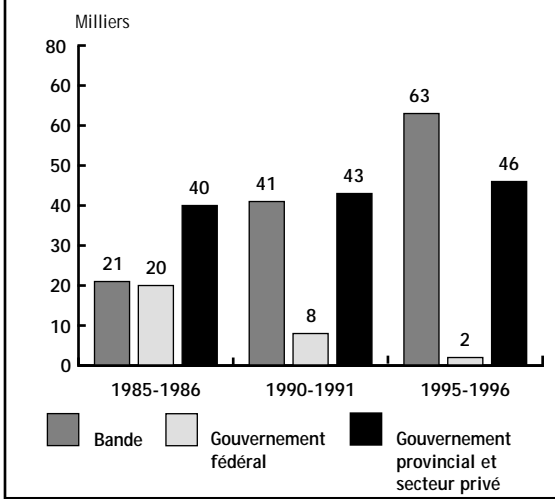
Nous avons fait des pas de géant au cours des dernières années. Les communautés des Premières Nations ont de plus en plus assumé la scolarisation de leurs enfants (429 écoles de bandes en 1995-1996, par rapport à 229 en 1995-1996) et les étudiants des Premières Nations terminent toujours plus nombreux leur école secondaire et poursuivent eux-mêmes des études postsecondaires.

Pourcentage des étudiants des réserves qui font jusqu'à la 12^e année

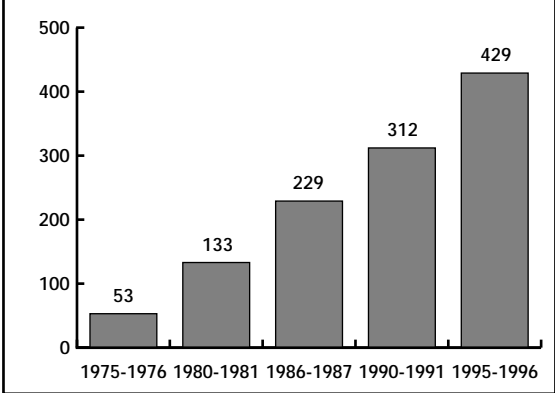


Selon le résultat d'une vérification interne du MAINC, le système d'inscription des étudiants en 1994-1995 a mené à une meilleure responsabilisation. Par la mise en œuvre d'un processus plus rigoureux d'examen sur place, nous avons pu vérifier l'admissibilité des étudiants, ce qui a donné de meilleurs rapports sur les exigences relatives au financement. Un examen des données relatives aux inscriptions de 1995-1996 indique que le système de rapports est presque parfait au sujet des renseignements sur les étudiants.

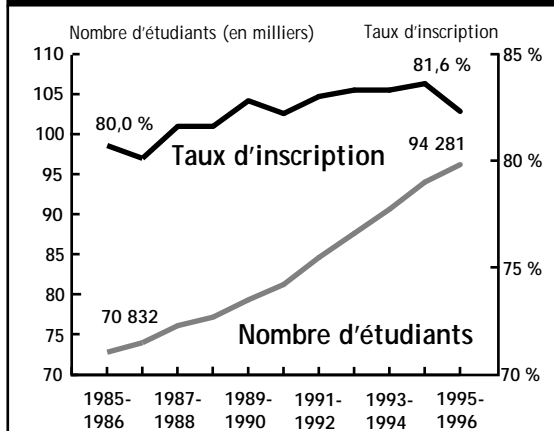
Total des inscriptions des étudiants par type d'école



Nombre d'écoles exploitées par les bandes



Inscription aux écoles élémentaires et secondaires dans les réserves (Pour les Indiens inscrits de 4 à 18 ans)

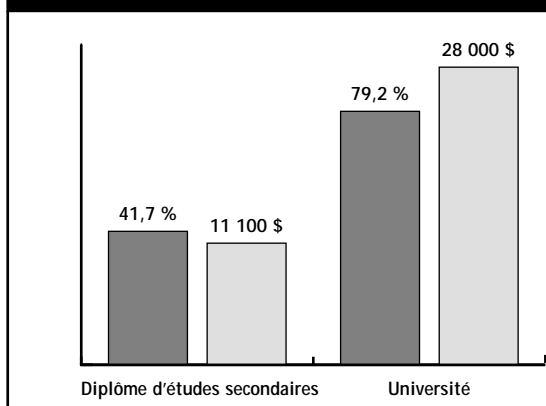


ment, soit de 11 170 en 1985-1986 à plus de 26 000 en 1995-1996. Le chiffre relatif à l'emploi chez les Indiens inscrits des réserves est passablement plus élevé pour les diplômés des études postsecondaires (79,2 p. 100) que pour les diplômés de l'école secondaire (41,7 p. 100). Les avantages de l'instruction vont bien au delà des occasions d'emploi – ces diplômés représentent des atouts précieux pour leur communauté, grâce à leurs nouvelles compétences, à leurs nouveaux métiers et à leurs nouvelles aptitudes.

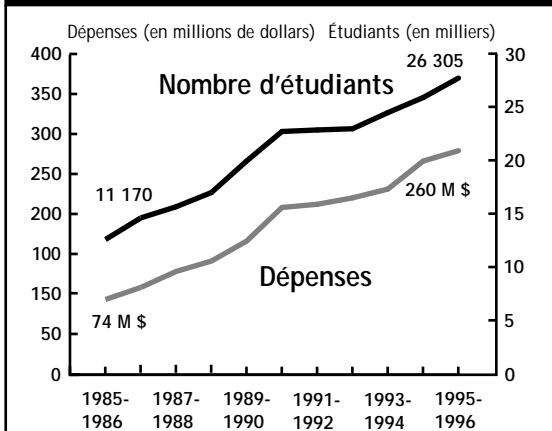
L'enseignement postsecondaire

Depuis 1985-1986, le budget de l'enseignement postsecondaire est passé de 73,7 millions de dollars à 260,4 millions de dollars. Une proportion importante de cette augmentation (20 millions de dollars) a permis à environ 2 800 étudiants, qui n'avaient pas les fonds voulus auparavant, de fréquenter le collège ou l'université, ce qui donne suite à un engagement du Livre rouge. Les inscriptions chez les étudiants des Premières Nations ont augmenté considérable-

Rapport entre l'emploi et le revenu moyen individuel et le degré de scolarisation des Indiens des réserves, 1991



Inscription et dépenses à l'enseignement postsecondaire



1.2.3 Le développement social



Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Selon la politique gouvernementale, le MAINC finance le coût des services particuliers de sécurité du revenu et les services sociaux de soutien aux familles et aux particuliers des réserves. Nous escomptons comme résultat de renforcer les communautés des réserves en veillant à ce que les gens dans le besoin aient les nécessités de base, y compris la santé et la sécurité, d'une manière comparable aux régimes provinciaux.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

- L'**assistance sociale** finance le coût de certains services de sécurité du revenu et certains services sociaux de soutien aux individus et aux familles des réserves qui sont dans le besoin, **comme le définit la loi provinciale**. L'objectif est de renforcer les communautés en veillant à ce qu'elles comblerent les besoins fondamentaux, c'est-à-dire la nourriture, le logement, le vêtement et les autres choses essentielles. L'assistance sociale est presque exclusivement un programme autogéré. En 1995-1996, 531 Premières Nations ont administré leur propre programme.
- Les **services sociaux de soutien** comprennent les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et les services de soins aux adultes, ainsi que les programmes destinés à réduire la violence dans les familles et à intégrer dans la société les personnes handicapées. Les services sociaux de soutien, qui étaient auparavant fournis par des organismes fédéraux ou provinciaux, sont de plus en plus une infrastructure communautaire, sont de plus en plus contrôlés par les communautés et tiennent de plus en plus compte de la culture des gens auxquels ils s'adressent.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Assistance sociale	481 423	544 003	564 254	578 262	575 084
Services sociaux de soutien*	225 963	225 886	267 339	295 772	297 624
Total	707 386	769 889	831 593	874 034	872 708

* Comprend le financement des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, les services des soins aux adultes et les programmes de violence dans la famille.

Engagements pour 1995-1996

- Maintenir le soutien aux services de base de type provincial
- Appliquer des mesures rigoureuses de surveillance et de conformité semblables à celles des provinces



Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Le programme d'assistance sociale

En 1995-1996, en moyenne, 115 700 membres de familles et 35 800 célibataires (soit une moyenne totale de 151 500 bénéficiaires) comptaient sur l'assistance sociale chaque mois comme principale source de leurs revenus. Sur les fonds annuels totaux de l'assistance sociale (575 millions de dollars), environ 3,9 p. 100 des dépenses ont été consacrées aux occasions d'emploi et de formation pour les assistés sociaux. Le Ministère cherche d'autres moyens d'utiliser les fonds de l'assistance sociale pour intégrer les politiques et les programmes sociaux et les politiques et les programmes de développement économique de façon à ce qu'on dépende moins du régime d'assistance sociale.

Deux projets d'initiative du MAINC ont consisté à examiner la gestion de l'assistance sociale du Ministère au cours du dernier trimestre de 1994-1995. Les vérificateurs de la base de données de l'assistance sociale ont constaté que les données nécessaires auraient besoin d'être plus exactes et plus complètes, mais le nouveau cadre destiné à améliorer la qualité des données remédiera à la situation et comblera les lacunes lorsqu'il aura pris sa vitesse de croisière. La Commission d'examen de la méthode destinée à vérifier la conformité des assistés sociaux a mis en doute l'autorité du MAINC de conclure certains modes optionnels de financement «à volume fixe» avec les Premières Nations et a constaté que le cadre de conformité, de surveillance et de responsabilisation du Ministère était faible dans le cas de l'assistance sociale. Par conséquent, le Ministère donne plus de poids au cadre de conformité des assistés sociaux et à ses activités.

Les rapports du vérificateur général de 1995 donnent à penser que le Ministère améliore ses sphères de responsabilisation pour les dépenses du gouvernement, en particulier dans le domaine du développement social. Le Ministère et les Premières Nations ont pris des mesures pour que les bénéficiaires soient, en fait, admissibles aux prestations et que les prestations elles-mêmes soient conformes aux programmes provinciaux. Si les prestations provinciales sont réduites, ainsi le seront les prestations dans les

réserves. Jusqu'à maintenant, ces mesures ont permis de réaliser des économies importantes au titre des dépenses sociales; ces économies ont été réinvesties dans des mesures urgentes de santé et de sécurité, comme les projets de réseaux d'aqueduc et d'égout.

Les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

En 1995-1996, sept nouveaux organismes des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ont vu le jour, pour un total de 66 organismes de cette nature au Canada. Par ailleurs, 52 autres organismes en étaient à différents stades de planification et de développement. Les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ont publié une évaluation, au début de 1996, dans laquelle ils font des recommandations pour améliorer la façon de rédiger les rapports régionaux, la surveillance provinciale de la qualité des services et la formule de financement. C'est en 1996-1997 que des mesures devraient être prises pour donner suite à ces recommandations.

Les services de soins aux adultes

En 1995-1996, une somme de 22 millions de dollars a été dépensée pour appuyer 697 membres des Premières Nations qui demeurent dans des institutions, et une autre somme de 57 millions de dollars a été fournie aux soins en résidence pour 5 061 personnes dans 515 communautés des Premières Nations.

La prévention de la violence dans les familles

En 1995-1996, une somme de 7 millions de dollars a été dépensée à l'appui de 321 projets des Premières Nations dans le domaine de la prévention de la violence dans les familles. Parmi ces projets, certains portaient sur la violence dans les familles en général, les mauvais traitements faits aux enfants, la violence contre les femmes et le mauvais traitement infligé aux conjointes.

1.2.4 Immobilisations d'infrastructures et d'entretien



Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Les activités du MAINC visent à améliorer les conditions essentielles de vie dans les réserves en aidant les Premières Nations à fournir des infrastructures suffisantes. Ces infrastructures et ces services communautaires devraient satisfaire aux normes reconnues et **pouvoir se comparer aux services offerts dans les collectivités voisines non autochtones** qui, elles, sont financées par les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

Le MAINC fournit des fonds aux Premières Nations pour leur permettre d'acquérir, de construire, d'exploiter et d'entretenir certaines infrastructures communautaires de base, comme l'eau, l'électricité et les égouts, les écoles, les transports (routes), les bâtiments communautaires et des services de protection contre les incendies.

Plus de 90 p. 100 du budget du programme d'immobilisations est géré directement par les Premières Nations. Les communautés ont pour responsabilité de dresser des plans d'immobilisations et de négocier des ententes mixtes pour les écoles. Les Premières Nations veillent à ce qu'on satisfasse aux exigences du processus d'examen de l'évaluation environnementale. Elles fournissent toutes les données nécessaires pour diverses bases de données ministérielles, y compris

la base de données du système de gestion des immobilisations, et elles doivent rendre compte aux membres de leur communauté aussi bien qu'au Ministère.

Chaque année depuis 1990, la condition matérielle des immobilisations et des équipements a été inspectée et cotée par des équipes d'ingénieurs professionnels embauchés par les bandes et les conseils tribaux. Le programme d'inspection du système de rapport sur la condition de l'actif est un cycle quinquennal – c'est-à-dire que le cinquième des immobilisations sont inspectées chaque année et chaque bâtiment non résidentiel des réserves est inspecté au moins une fois à tous les cinq ans. Les données recueillies durant le cycle des inspections contribuent à une meilleure gestion de ces actifs.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Immobilisations d'infrastructures et d'entretien	508 259	538 668	568 270	688 556	792 082

Engagements pour 1995-1996

- Maintenir le soutien aux services de base de type provincial
- Accélérer l'investissement à un service urgent de santé et de sécurité (principalement les aqueducs et les égouts) par une réaffectation des ressources.



Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Les services d'aqueduc et d'égout

En août 1995, le MAINC et Santé Canada ont publié un rapport sur *l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations*. Ils y présentent les résultats d'une enquête sur les progrès réalisés pour répondre aux lignes directrices du gouvernement fédéral pour les services d'aqueduc et d'égout dans les réserves. Selon cette enquête, 211 réseaux d'aqueduc et 64 réseaux d'égout dans les communautés ou bien étaient de nature préoccupante pour la santé et la sécurité, ou bien avaient besoin de réparation ou d'entretien pour éviter les risques pour la santé en raison de leur mauvais fonctionnement.

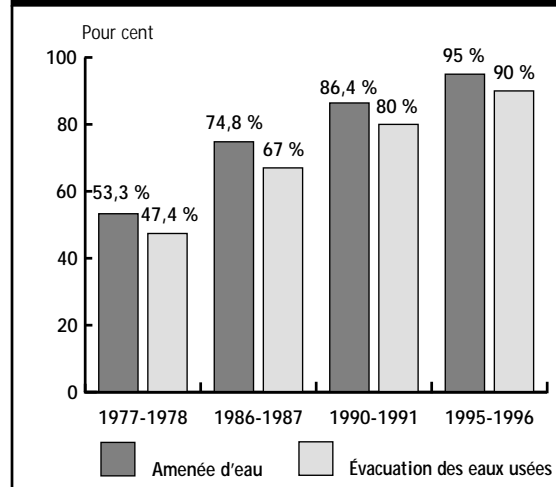
En 1995-1996, le MAINC a prévu une somme additionnelle de 130 millions de dollars à l'intérieur des niveaux approuvés de son budget des dépenses principal pour accélérer les projets urgents qui ont trait à la santé et à la sécurité. Ces fonds étaient principalement destinés aux besoins urgents d'alimentation en eau et d'écoulement des égouts; on a accordé la priorité aux exigences critiques qui avaient été relevées dans le sondage fait conjointement par Santé Canada et le MAINC.

Sur les 211 réseaux communautaires d'aqueduc, les travaux sont terminés sur 32 projets d'alimentation en eau et 95 autres projets sont en cours. Sur les 64 réseaux communautaires de traitement des eaux usées, les travaux sont terminés sur 18 réseaux et 27 autres projets sont en voie de réalisation. En 1995-1996, environ 95 p. 100 des logements des Premières Nations avaient un service d'aqueduc et 90 p. 100 avaient un service d'évacuation des eaux usées.

Le Ministère s'est engagé à aider les Premières Nations à améliorer la qualité de leurs services communautaires pour atteindre les normes ordinaires canadiennes. Non seulement les améliorations des réseaux d'aqueduc et d'égout sont-elles nécessaires à une bonne santé publique, mais elles peuvent stimuler un renouveau économique. Ces projets créeront des emplois dans la construction et aussi pour l'exploitation et la gestion des réseaux.

Les services d'eau et d'égout comprennent les services minimaux comme un tuyau d'aménée et la livraison de l'eau par camion ou des réservoirs de retenue et des camions à pompe pour l'évacuation des eaux usées.

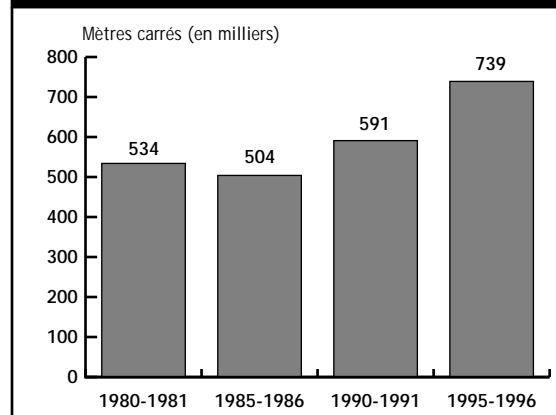
Logements dans les réserves disposant des services d'aqueduc et d'égout



Autres projets

Le MAINC fournit aussi des fonds pour l'exploitation et la gestion des infrastructures des réserves. Il surveille l'activité de fonctionnement et d'entretien en vérifiant l'état des immobilisations et des équipements. Le Ministère a financé la construction de 276 km de plus dans les routes des réserves. Il est responsable des écoles et, cette année, il a ajouté 33 621 mètres carrés de superficie scolaire dans les réserves, ce qui permet aux écoles de recevoir un nombre supplémentaire de 3 200 étudiants.

Espace éducatif dans les réserves



1.2.5 Le logement

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de vie dans les réserves en veillant à ce que les besoins fondamentaux des résidents en fait d'abri soient comblés. Il a pour but d'établir et de maintenir des logements familiaux qui respectent les normes du Code national du bâtiment.

Le logement dans les réserves est bien inférieur aux normes canadiennes acceptables d'un logement décent, convenable et abordable. Le logement convenable représente un besoin fondamental de toute société, et il est nécessaire au bien-être et à la viabilité d'une communauté.

Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

Le Ministère fournit des subventions d'immobilisations et garantit des prêts à cette fin aux Premières Nations et aux particuliers qui contribuent à construire, à acheter et à rénover des maisons dans les réserves. Le Ministère fournit aussi aux Premières Nations des fonds de fonctionnement pour l'administration, la

formation et l'assistance technique en matière de logement. Ce programme de logement est administré directement par chacune des Premières Nations. Les communautés de réserve peuvent aussi s'adresser aux programmes de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)

Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Logement	135 159	141 471	132 858	125 654	161 473

Engagements pour 1995-1996

- Accroître les investissements dans le logement (projets-pilotes et projets de démonstration) par une réaffectation des ressources.

Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Une stratégie créatrice : En 1995, le MAINC a annoncé deux programmes pour permettre aux Premières Nations de trouver des solutions aux problèmes du logement dans leur communauté :

- L'**initiative novatrice des logements** encourageait des communautés à planifier des projets pour lesquels on obtenait dans la région des matériaux

ou des ressources chez des fournisseurs autochtones. La plupart de la main-d'œuvre était assurée par des membres de la communauté, dont beaucoup étaient des assistés sociaux. Cela permettait aux membres d'obtenir une formation en cours d'emploi et une précieuse expérience. Les projets avaient pour but de fabriquer des

logements à un coût réduit. Cinq communautés ont été choisies pour construire cinq maisons complètes et elles ont reçu, au maximum, 50 000 \$ pour chaque maison. La plupart des communautés ont choisi de construire des maisons en rondins avec ces fonds.

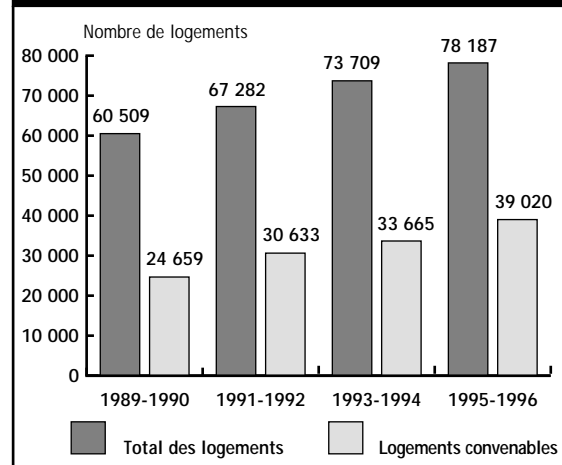
La nouvelle stratégie établira un lien entre d'une part, le logement, et d'autre part le développement économique de la communauté, la création d'emplois et l'acquisition des compétences et les partenariats avec le secteur privé. Non seulement cette stratégie améliorera-t-elle le logement des Premières Nations dans les réserves, mais elle contribuera aussi à acquérir la confiance des communautés.

- **L'initiative de démonstration des logements** a permis aux Premières Nations d'établir des programmes communautaires à long terme pour le logement et de planifier et d'améliorer les conditions de logement. Selon les propositions, on a pu voir comment les communautés amélioreraient la durabilité des maisons existantes, comment elles renouvraient les maisons actuelles qui n'étaient pas convenables et comment elles réduiraient le surpeuplement en construisant de nouvelles maisons. Tout cela a donné lieu à de nouveaux emplois et à une acquisition de compétences. En 1995, environ 150 Premières Nations se sont dites intéressées à participer au programme. À la fin de 1995-1996, 37 projets avaient été financés pour un total de 9,3 millions de dollars.

L'initiative de démonstration de logements a fourni la base d'une nouvelle politique fédérale pour les logements dans les réserves, laquelle a été annoncée le 25 juillet 1996. Cette nouvelle stratégie, fondée sur un partenariat avec les Premières Nations, les encourage à donner le ton et à mettre au point des politiques et des programmes particuliers en matière de logement et selon leurs propres besoins.

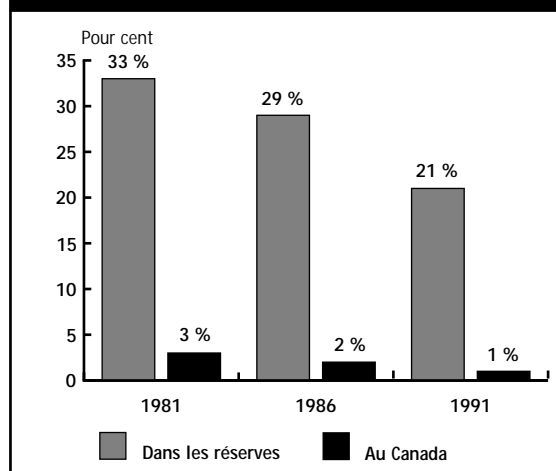
Le nombre total de logements dans les réserves est passé de 60 509 en 1989-1990 à 78 187 en 1995-1996. Au cours de la même période, le nombre de logements convenables est passé de 24 659 (40,8 p. 100) à 39 020 (49,9 p. 100). En 1995-1996, 2 427 logements avaient été terminés et 3 310 avaient été rénovés.

Logements convenables dans les réserves



Le surpeuplement des logis continue à faire problème, car environ 8 000 ménages vivent dans des locaux surpeuplés ou multifamiliaux. Cela compromet la santé et la sécurité des personnes et des familles, et c'est la cause de bien des problèmes sociaux dans les réserves.

Logements avec plus d'une personne par chambre



1.2.6 Soutien des gouvernements indiens



Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Ce programme aide au transfert des responsabilités fédérales aux gouvernements des Premières Nations en veillant à ce que ces gouvernements aient à la fois les ressources administratives nécessaires et les capacités d'exécuter les programmes efficacement au bénéfice de leur communauté. Cette activité est essentielle à l'acquisition de l'autonomie gouvernementale.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?


Le soutien des gouvernements indiens fournit des subventions financières aux Premières Nations pour les aider à absorber les frais généraux associés à la prestation des services de type municipal aux communautés. Ces frais comportent les salaires et les avantages sociaux au personnel administratif des Premières Nations, les dépenses de déplacement et de formation, les dépenses de location de bureau et

les services communs pour les employés des Premières Nations qui exécutent des services financiers par le Ministère, les honoraires des représentants élus, les régimes privés de pension et d'autres avantages sociaux. Le MAINC finance aussi les salaires et les autres frais associés à la prestation des services consultatifs par les conseils tribaux à leurs Premières Nations membres.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Soutien des gouvernements indiens	250 434	254 214	275 494	286 701	311 412

Engagements pour 1995-1996

- Accroître le contrôle par les Premières Nations des programmes des affaires indiennes et inuit.

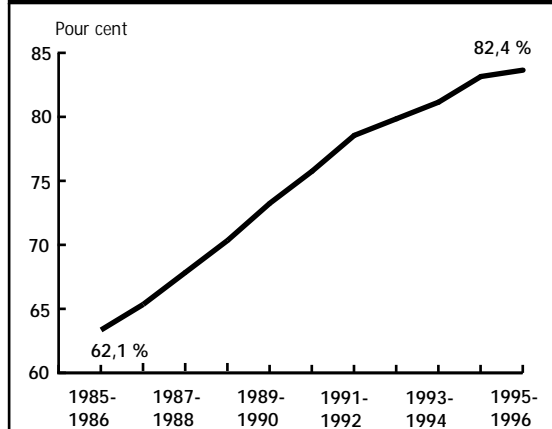


Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

En 1995-1996, 627 conseils de bande ont fourni des services à diverses communautés. Par ailleurs, 79 conseils tribaux ont fourni des services consultatifs et autres à leurs Premières Nations membres. Sur la scène nationale, 498 régimes de pension ont été financés en 1995-1996.

Environ 82 p. 100 du financement du Programme des affaires indiennes et inuit a été administré directement par les Premières Nations en 1995-1996. En outre, 11 p. 100 l'ont été par les provinces et seulement 7 p. 100 par le MAINC.

Programme des affaires indiennes et inuit fonds administrés par les bandes



1.2.7 Développement économique



Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le développement économique aide les peuples autochtones à trouver et à exploiter de nouvelles possibilités et de nouveaux marchés. L'investissement dans le développement économique a comme résultat d'accroître les occasions d'affaires, de créer des emplois et de perfectionner des compétences, ce qui contribue à réduire la dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

L'amélioration des conditions économiques dans les réserves demeure encore et toujours un défi de taille. Bien qu'on ait fait des progrès sur le plan de la formation et qu'on ait amélioré l'accès aux capitaux, il n'en demeure pas moins qu'il manque des infrastructures, qu'il n'y a pas suffisamment d'esprit d'entreprise et que l'accès aux créneaux commerciaux laisse à désirer. Cela se traduit par un haut taux de chômage chronique et de dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale. Le MAINC offre toute une gamme de programmes destinés à stimuler une plus grande participation des Autochtones

à l'économie canadienne. Il met l'accent tout particulièrement sur l'encouragement à l'autonomie et il veut que les Autochtones trouvent des occasions économiques et en tirent profit. Ces programmes comprennent :

- le Programme communautaire de développement économique;
- le Programme de développement du commerce;
- l'accès aux ressources;
- le Programme de recherche et de défense des intérêts des Autochtones.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Développement économique	84 804	84 453	58 196	70 406	66 255

Engagements pour 1995-1996

- Accroître les possibilités économiques

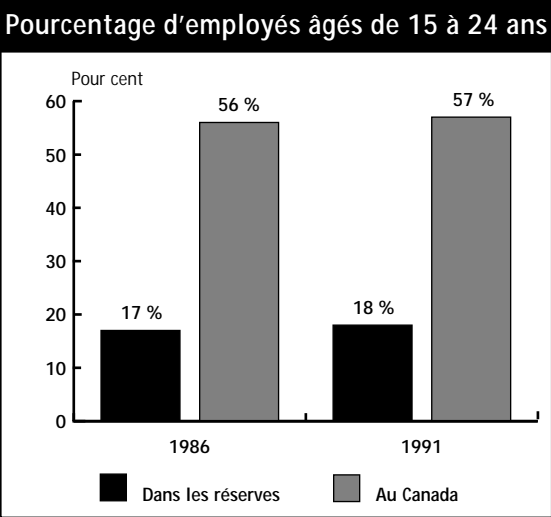


Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

- Les travaux sont en cours pour établir un **tourisme autochtone** conjointement avec les associations régionales et nationales des Premières Nations. Les plans d'action communautaires comme les groupes de travail sur le tourisme de Kahnawake et les arrangements de partenariat avec partage des risques, comme le Eel River Bar Heritage Garden, sont conformes à la stratégie touristique du MAINC. Cette stratégie vise à sensibiliser les Premières Nations au potentiel du tourisme pour produire des recettes, pour créer des emplois et pour offrir des possibilités de carrière.
- Appuyer les **arts autochtones** dans certaines activités internationales, comme la foire commerciale de Francfort, et dans les expositions nationales, constitue un moyen entre autres d'ouvrir des marchés aux produits touristiques des Autochtones.
- Le MAINC, de concert avec la Commission canadienne du tourisme et Aboriginal Business Canada, élabore une **série d'ateliers** sur les forfaits et sur la commercialisation des produits touristiques des Autochtones. Le MAINC a aussi produit des publications sur l'industrie touristique, et il se sert d'Internet pour rejoindre un plus vaste auditoire.
- L'**initiative mixte de développement économique** du Nouveau-Brunswick, qui regroupe des partenaires autochtones, provinciaux et fédéraux, contribuera à déterminer des moyens pratiques et mesurables pour accroître l'emploi chez les Autochtones et pour leur donner accès aux créneaux commerciaux de la province, et elle contribuera aussi à la mise en œuvre de ces mesures.
- Du 5 au 8 février 1995, en collaboration avec Industrie Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la province du Nouveau-Brunswick, le MAINC a accueilli un **symposium national sur le financement du développement autochtone**. Les participants au symposium, qui représentaient les groupes autochtones, le secteur privé des entreprises et le secteur public, ont convenu d'établir un groupe de travail national sur le financement des Autochtones. Six comités du groupe de travail ont été constitués, chacun abordant un thème différent : le développement des institutions; l'accès aux capitaux; les stimulants fiscaux; les questions réglementaires; le perfectionnement des ressources humaines; et une stratégie de communication. Chaque sous-comité avait pour mandat de déterminer les questions clés à étudier, d'entreprendre des recherches, d'élaborer des solutions, d'établir les produits mesurables et d'en faire rapport au groupe de travail national. Les rapports provisoires ont été présentés au Ministre en mars 1996, puis déposés en mai 1996 auprès des dirigeants autochtones, des ministres fédéraux et des représentants des institutions financières. Le groupe de travail doit mettre la dernière main à ces travaux d'ici à décembre 1996, puis faire des recommandations selon ses constatations. La mise en œuvre de ces mesures a débuté en avril 1996. Le groupe de travail donnera une grande priorité aux recommandations qui contribueront à donner suite à ces constatations.
- Au début de 1994, le MAINC a constitué un groupe de travail interministériel pour étudier les **approvisionnements des Autochtones**. De concert avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le Secrétariat du Conseil du Trésor et les organismes régionaux de développement, le MAINC a tenu des consultations auprès des entreprises autochtones partout au Canada au début de 1995. Sur les conseils reçus à cette occasion, le gouvernement a dressé un modèle de programme pour les achats des Autochtones. À l'automne 1995, dans le cadre de sa stratégie Emploi et Croissance, le gouvernement a annoncé son intention d'établir un programme spécial pour les entreprises autochtones. Ce programme a pour but de mieux sensibiliser les Autochtones au marché des approvisionnements du gouvernement fédéral et de les y faire participer davantage.

- Selon **une évaluation du programme** (octobre 1994), nos efforts pour faire acquérir aux Autochtones une capacité d'organisation dans les communautés commencent, en fait, à porter fruit. On peut citer, comme indicateurs de cette tendance positive, le perfectionnement professionnel, les placements, les nouveaux créneaux commerciaux et le fait que, dans l'ensemble, on dépend moins de l'assistance sociale.
- La **gestion des ressources** est très prometteuse pour la création d'occasions économiques pour les Premières Nations et les peuples inuit. Le Ministère a fourni de l'aide à 118 projets de négociation pour avoir accès aux ressources et à 10 ententes ou projets de cogestion.

- Voici quelques-uns des résultats de nos initiatives :
 - Les activités relatives à la formation et à l'emploi ont donné lieu au placement ou à l'emploi continu de 4 486 personnes.
 - En 1995-1996, on dénombrait, dans le domaine des services, 5 917 commerces qui appartenaient à des particuliers et 1 304 entreprises qui appartenaient à des bandes. Les 975 nouvelles entreprises inaugurées pendant l'année ont créé 2 325 emplois, tandis que 1 525 autres emplois provenaient de l'expansion de 617 entreprises.



1.2.8 Services fonciers et fiduciaires

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Les services fonciers et financiers ont pour responsabilité de remplir plusieurs des devoirs législatifs et des obligations fiduciaires de la Couronne en ce qui a trait aux Premières Nations. Ces droits et ces obligations découlent de la Loi constitutionnelle de 1867 et de 1982, des traités, de la Loi sur les Indiens, de la Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens, et d'autres lois fédérales. Ce secteur appuie le programme d'autonomie gouvernementale du MAINC en continuant à consolider les communautés autochtones par le transfert des responsabilités et par l'établissement de partenariats avec les Premières Nations. Le résultat escompté consiste en l'accomplissement des obligations fiduciaires et des devoirs législatifs du gouvernement; il consiste aussi à fournir aux gouvernements des Premières Nations les instruments dont elles ont besoin pour pouvoir assumer de plus en plus la responsabilité des décisions qui les touchent directement. Cela signifie qu'il faut trouver d'autres solutions législative à la Loi sur les Indiens et aider les Premières Nations à réaliser le développement durable dans la gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leurs revenus, tout en protégeant l'environnement.

Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

Administration :

- Elle favorise le transfert du programme d'administration du registre des terres indiennes aux Premières Nations;
- Elle aide les Premières Nations à s'assurer que les règlements des bandes satisfont aux critères juridiques et administratifs et elle les aide aussi à mettre au point certains instruments clés du gouvernement, comme les pouvoirs fiscaux;
- Elle gère plus d'un milliard de dollars en fonds de fiducie pour les Premières Nations et les particuliers;
- Elle tient un registre de toutes les participations dans les réserves, les terres désignées et abandonnées.

Gestion des terres et

des ressources naturelles :


- Elle aide les Premières Nations à gérer et à contrôler davantage les terres des réserves et à aborder les questions environnementales qui ont trait à ces terres;
- Elle favorise une gestion durable et économiquement viable des Premières Nations et les aide à contrôler leurs ressources, comme le pétrole et le gaz, le bois de construction et les minéraux;
- Elle les aide à gérer plus de 2 000 réserves qui représentent plus de 2,6 millions d'hectares;
- Elle administre 30 000 intérêts actifs dans les réserves et les terres désignées, ce qui représente environ, au total, 30 millions de dollars de recettes par année.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)

Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Services fonciers et fiduciaires	62 932	64 584	98 978	63 713	82 850

Engagements pour 1995-1996

- Poursuivre le transfert des responsabilités – administration des terres du registre indien
- Terminer l'inventaire environnemental
- Progresser dans la gestion des déchets solides et dans l'entreposage des carburants
- Transférer le Secrétariat de la fiscalité indienne au Conseil consultatif de la fiscalité indienne
- Aider les Premières Nations à rédiger des règlements fiscaux
- Appuyer les initiatives de cogestion


Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

- **Le registre des terres indiennes** : En mai 1995, six Nations de Grand River, la plus nombreuse des Premières Nations du Canada, et 26 autres Premières Nations ont convenu de se faire transférer la responsabilité du Programme d'administration du registre des terres indiennes du MAINC. Il y a maintenant 519 Premières Nations sur 608 qui sont responsables de l'administration du Programme d'administration du registre des terres indiennes.
- **L'imagerie électronique** : Le registre des terres indiennes a adopté la technologie de l'imagerie électronique pour créer des versions numériques de ces dossiers, dont certains sont vieux de plus de 100 ans.
- **La fiscalité** : En 1995, quelque 55 Premières Nations ont passé des règlements intérieurs pour prélever un impôt foncier sur les terres des réserves et ont recueilli environ 15 millions de dollars par année en recettes fiscales. Elles ont fait cela avec le soutien et l'assistance du Conseil consultatif de la fiscalité indienne. Les revenus provenant de l'impôt foncier dans les réserves a augmenté régulièrement depuis 1989. Le Conseil consultatif de la fiscalité indienne estime que les recettes fiscales atteindront 20 millions de dollars en 1997-1998.

Le prélèvement d'un impôt foncier sur les terres des réserves a aidé les Premières Nations à mieux cheminer vers l'autonomie gouvernementale et l'autosuffisance. Les revenus provenant de la fiscalité foncière ont été utilisés principalement pour les projets de développement social et économique des réserves.

- **Le projet pilote de cogestion du pétrole et du gaz** : Depuis 1995, des protocoles d'entente individuels ont été signés entre les ministres et les Premières Nations de White Bear, de Horse Lake, de Blood, de Siksika et de Dene Tha. La signature de ces ententes a commencé par un projet pilote en trois temps qui permettra, au bout du compte, aux Premières Nations d'assumer le plein contrôle des fonctions pétrolières et gazières qui sont actuellement remplies par Pétrole et gaz des Indiens du Canada. En 1995, ces Premières Nations ont entrepris la gestion des opérations de surface, de sous-sol et d'environnement.

Dans son Livre rouge, *Pour la création d'emploi – Pour la relance économique*, le gouvernement s'est engagé à édifier de nouveaux partenariats avec les peuples autochtones et à améliorer les conditions économiques dans les réserves. Il peut remplir ces engagements, entre autres, en travaillant auprès des Premières Nations, en les aidant à gérer leurs réserves de pétrole et de gaz. Cette initiative devrait, au bout du compte, permettre de véritables possibilités économiques dans les communautés des Premières Nations.

- **Les activités pétrolières et gazières :** Les opérations des dernières années ont dépassé les normes moyennes et l'on s'attend à ce que les choses continuent de bien rouler. En 1995-1996, le nombre de puits forés sur les terres indiennes demeure élevé, soit 118, 4 p. 100 de moins que le total de l'année précédente qui était de 123. La production gazière se situait à 1 574 millions de mètres cubes, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1994-1995, tandis que la production pétrolière a augmenté de 4 p. 100 pour se situer à 420 700 mètres cubes. La production pétrolière et gazière a produit des redevances au profit des Premières Nations de 50,5 millions de dollars en 1995-1996.
- **Les initiatives de cogestion, en Saskatchewan :** Le Ministère a travaillé avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan pour établir l'**Initiative d'innovation en matière de cogestion en Saskatchewan**. Jusqu'à maintenant, le programme a appuyé 10 projets de cogestion entre les Premières Nations, la province et le secteur privé, pour aborder diverses questions, dont la foresterie, les pêches, l'eau, les mines, le tourisme et l'environnement. Deux initiatives pour l'ensemble de la province ont également reçu un appui.
- **Les initiatives de cogestion, en Alberta :** En mars 1995, le ministre Irwin a invité les chefs de l'Alberta à lui présenter des propositions pour la cogestion des ressources naturelles en Alberta. Le MAINC appuie actuellement trois initiatives qui font suite à l'invitation du ministre Irwin, c'est-à-dire les nations cries de Tallcree et de Little Red River, la Première Nation de Whitefish Lake et le conseil tribal de Yellowhead. Le plus grand projet, celui des nations cries de Tallcree et Little Red River, recouvre une superficie de 20 000 kilomètres carrés dans le nord de l'Alberta.
- **Les négociations sur l'accès aux ressources :** Ce programme aide les communautés autochtones à participer à des projets d'exploitation des ressources à l'extérieur des réserves. Il contribue à attirer des investissements pour l'exploitation des ressources dans les réserves. Les Premières Nations peuvent passer des contrats avec des promoteurs (du secteur privé comme du secteur public) pour gérer, exploiter et récolter les ressources naturelles sur les terres de la Couronne et sur les terrains privés, et pour négocier des ententes de cogestion des ressources avec les secteurs pertinents. En 1995-1996, 118 projets ont reçu des fonds de ce programme, pour un total de 3,7 millions de dollars.
- **Le répertoire des préoccupations environnementales assorties d'un plan d'intervention :** Environ 2 000 questions environnementales ont été déterminées dans les réserves au 31 mars 1996. Le problème le plus commun portait sur l'entreposage et la manutention du carburant, l'élimination des déchets, le traitement des eaux usées et la contamination des sols. En 1995-1996, environ 37 millions ont été investis pour assainir environ 400 sites à risque élevé dans les réserves. En outre, les communautés des réserves ont participé à des programmes de formation en matière de prévention pour la manutention des produits à base de carburant, les déchets dangereux et les crises environnementales mineures, soit un coût total d'environ 314 000 \$.

- **Le fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens** : Ce fonds contribue à financer les Premières Nations pour les aider à aborder les questions environnementales d'une nature opérationnelle qui touchent les réserves et les aires traditionnelles. Au cours de 1995-1996, 62 projets ont ainsi été financés, pour un total de 1,4 million de dollars. Ces projets portaient sur la préparation des activités d'évaluation environnementale et sur la participation à ces activités (fonds de préintervention), sur le contrôle des mauvaises herbes malodorantes, sur le recyclage et sur le relevé des ressources renouvelables et non renouvelables.
- On a édifié un cadre national pour **la gestion des déchets dans les réserves** en août 1995-1996.
- La Direction générale de la vérification et de l'évaluation du Ministère entreprend actuellement l'évaluation du **Programme de partenariat environnemental avec les Indiens**. Le rapport devrait être terminé en 1996-1997.
- **Autres réalisations** : Sur l'initiative du Ministre, les Services fonciers et fiduciaires ont entamé un **projet de modifications de la Loi sur les Indiens**. Ce projet vise à retrancher de cette loi les dispositions les plus gênantes. Les modifications amélioreront et moderniseront la *Loi sur les Indiens* de façon à favoriser le contrôle local, à stimuler l'activité économique dans les réserves et à donner aux Premières Nations une plus grande autonomie financière. Ce projet a débuté lorsque le Ministre a écrit à toutes les Premières Nations et aux organisations autochtones en avril 1995 pour les inviter à l'appuyer et à lui faire des suggestions pour modifier la *Loi sur les Indiens*. Après avoir consulté les Premières Nations, on a recommandé 64 modifications. Le Ministre a reçu l'autorisation de rédiger le texte de la part du Cabinet en juin 1996.
- Dans **la gestion du transfert des biens-fonds**, on a fait beaucoup de progrès, surtout dans le degré de participation au programme régional de l'administration des terres. Les Premières Nations qui y ont participé s'élevaient à 114 par rapport à 85, soit une hausse de 37 p. 100. La participation au programme des délégations pour la gestion des terres a augmenté de 14 à 15 Premières Nations, soit une augmentation de 7 p. 100.
- La *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* confèrera aux Premières Nations participantes l'occasion de prendre part au nouveau régime de gestion des terres qui leur donne plus de contrôle sur la gestion des terres et des ressources. Ensemble avec le Ministre, les chefs des 13 Premières Nations ont signé une entente-cadre le 12 février 1996. Cette entente entrera en vigueur par l'effet de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* et sera ratifiée par chacune des Premières Nations participantes dans le cadre du processus de choix de l'approbation des communautés. Le projet de loi devrait être déposé à l'automne 1996.

2.0 Programme des affaires du Nord

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le Programme des affaires du Nord (PAN) contribue à aider les gens du Nord, y compris les groupes autochtones, à établir des institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer la responsabilité des décisions qui les touchent directement. Au cours de la période de transition (c'est-à-dire jusqu'à ce que le transfert des responsabilités soit fait aux gouvernements territoriaux), les responsabilités du programme consistent à protéger et à rétablir l'environnement nordique, à régler et à mettre en œuvre les accords de revendications territoriales et à gérer le développement durable des ressources naturelles dans le Nord d'une façon qui favorisera la création d'emplois et l'essor économique.

Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

Gérer les intérêts fédéraux :

- **En édifiant de solides gouvernements publics dans le Nord** par la création du Nunavut, en appuyant le développement constitutionnel de l'Ouest et en transférant les responsabilités de type provincial;
- **En soutenant de saines communautés** par le versement de fonds pour certaines activités, comme les contributions aux soins de santé des Territoires du Nord-Ouest, par la poursuite du service aérien omnibus dans le Nord (envoi de nourriture), par la prestation d'une assistance régionale au développement économique et par des programmes d'infrastructure;
- **En mettant en œuvre les accords de revendications territoriales;**
- En favorisant les recherches scientifiques sur le Nord partout au Canada et en établissant **de solides relations internationales au sujet de l'Arctique.**

Réaliser le développement durable :

- **Gérer efficacement les ressources naturelles du Nord et contribuer à leur exploitation**, y compris l'eau, les terres, les forêts, les minéraux, le pétrole et le gaz, toutes ces ressources qui sont normalement gérées par les provinces;
- **Protéger l'environnement de l'Arctique** par l'exécution de la stratégie pour l'environnement arctique et par la stratégie pour la protection de l'environnement arctique circumpolaire.

Appuyer la direction des programmes :

- Prodiguer des conseils et assurer un soutien gestionnaire et administratif au PAN.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)

Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Gestion des intérêts fédéraux	51 072	90 042	70 188	86 949	78 701
Développement durable	47 374	54 612	65 488	76 641	64 683
Gestion du programme	15 523	14 436	17 167	5 647	17 076
Total	113 969	159 090	152 843	169 237	160 460

Engagements pour 1995-1996

- Établir de solides gouvernements publics dans le Nord et de fortes et saines communautés
- Poursuivre le développement durable dans le Nord
- Protéger l'environnement arctique
- Transférer au ministère des Finances l'administration des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux



Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Gestion des intérêts fédéraux

Le PAN a fait des progrès considérables pour édifier des **gouvernements publics forts dans le Nord** par l'application de la *Loi sur le Nunavut*, qui culminera dans la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires distincts le 1^{er} avril 1999. Le 11 décembre 1995, un vote public a été tenu au Nunavut pour choisir Iqaluit comme capitale du nouveau territoire. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser des fonds pendant les trois prochaines années pour recruter et former une fonction publique pour le Nunavut et pour édifier l'infrastructure essentielle.

Dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaille de pair avec les dirigeants autochtones pour établir une constitution régissant le nouveau territoire de l'ouest qui naîtra en avril 1999. Le MAINC appuie cette opération.

Au Yukon, des consultations sont en cours pour le transfert au gouvernement du Yukon, d'ici avril 1998, des responsabilités de type provincial encore rattachées au MAINC, ce qui comprend l'aménagement des forêts, la gestion des minéraux, des terres et des ressources hydriques. De semblables discussions ont été amorcées avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

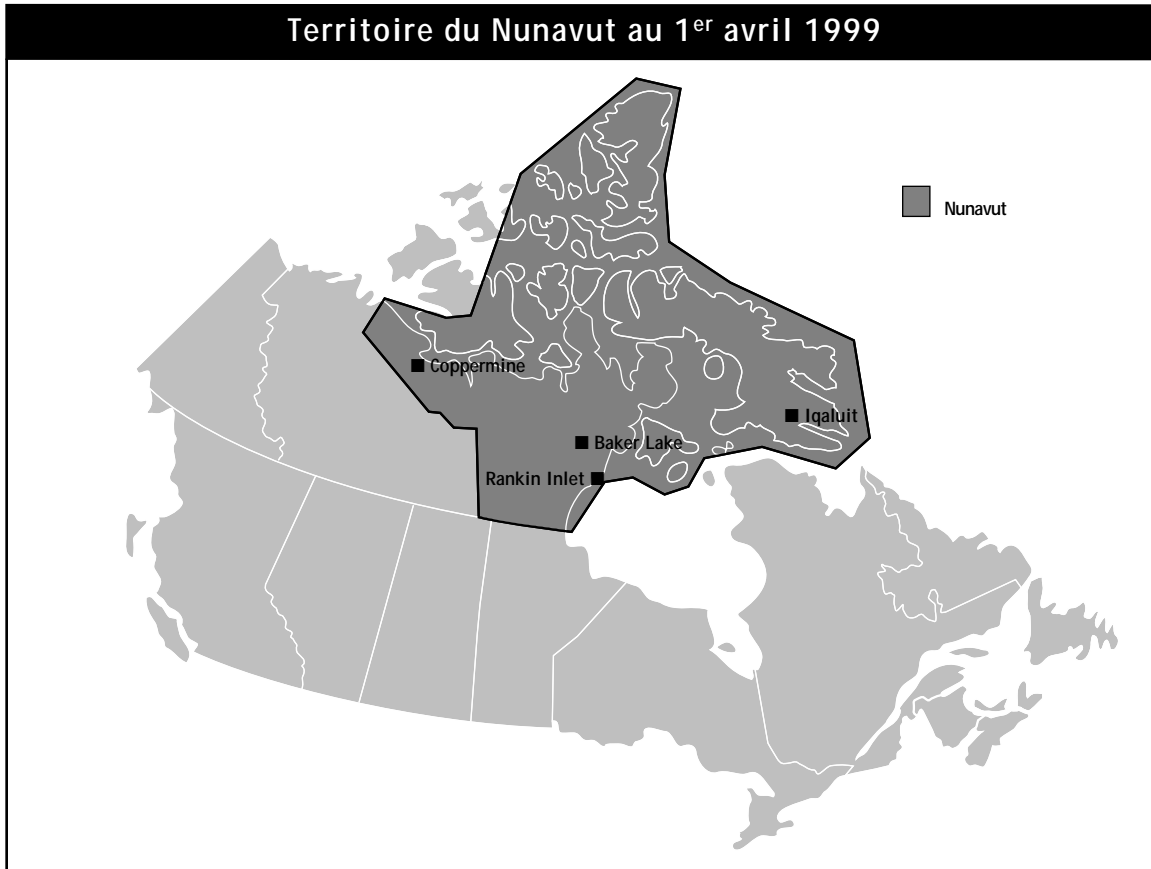
Le PAN s'est engagé à **soutenir la santé des communautés**. Depuis deux ans, le PAN a encouragé le développement économique régional par l'exécution **des ententes de développement économique** entre le Canada et le Yukon, et entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest. Ces ententes à frais partagés ont consolidé et diversifié les principaux secteurs économiques de chaque territoire.

Bien des communautés nordiques n'ont pas de transports de surface à longueur d'année, ce qui nécessite le transport par air des denrées périssables, comme les fruits et les légumes. À cause du fait que ces aliments coûtent un prix prohibitif, cela compromet la santé des gens du Nord. Le principal objectif du **Service aérien omnibus dans le Nord** est de réduire le coût des denrées périssables nutritives

Nunavut est un terme inuktitut qui veut dire «notre terre». Il est question depuis les années 60 de la division des Territoires du Nord-Ouest en deux régions distinctes. La *Loi sur le Nunavut*, qui a reçu la sanction royale le 10 juin 1993, établit le cadre juridique nécessaire à cette fin. Le Nunavut verra le jour le 1^{er} avril 1999.

Le Nunavut aura des pouvoirs semblables à ceux dont bénéficient actuellement les gouvernements territoriaux. Il aura une assemblée législative élue, un Cabinet, un tribunal territorial et une fonction publique.

Établir les nouveaux gouvernements permettra grandement à la population inuit d'acquérir les compétences voulues, de prendre les décisions qui correspondent à ses besoins tout à fait particuliers et de développer une nouvelle économie. Les activités préparatoires au cours des quatre prochaines années mèneront probablement à la création de 3 400 emplois : 600 dans la fonction publique du nouveau territoire, 200 dans le secteur privé, 1 400 dans l'industrie de la construction et 1 200 dans le sud du Canada.

Territoire du Nunavut au 1^{er} avril 1999

et des autres articles essentiels, ce qui améliorera l'alimentation et le bien-être des communautés isolées du Nord. Par suite d'un examen très détaillé du Ministère et des consultations qui ont eu lieu en 1995, le Ministre a annoncé que le Programme de subvention au Service aérien omnibus dans le Nord se poursuivrait, appuyé par les investissements fédéraux annuels de 15,6 millions de dollars. Six provinces et les deux territoires bénéficient du programme.

Par suite de la phase I de l'examen des programmes de 1994, le Programme d'administration des **paiements des transferts aux gouvernements territoriaux** (accord de financement par formules) a été transféré au ministère des Finances le 2 juin 1995.

Le PAN est en partie responsable de la **mise en œuvre des accords de revendications territoriales** dans le Nord. Dans le cadre des accords définitifs de revendications territoriales, le programme doit rédiger un certain nombre de projets de loi complexes, sur la foi d'une cogestion ou d'une

stratégie de partenariat pour la gestion des ressources. En 1995, le Parlement a adopté la *Loi sur les droits de surface du Yukon*, l'un des cinq textes législatifs à terminer avant la fin de 1998-1999. Les autres sont la *Loi sur les eaux du Nunavut* (projet de loi C-51), la *Loi sur la gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie*, la *Loi sur le tribunal des droits de surface du Nunavut* et le processus d'évaluation du développement du Yukon.

Le Canada travaille de pair avec sept autres États arctiques pour établir un **conseil permanent de l'Arctique de haut niveau**, et qui favorisera de **solides relations internationales dans l'Arctique**. Ce forum intergouvernemental permettra à ces États et aux peuples de l'Arctique (indigènes et non indigènes) d'étudier les questions communes sur le triple plan de la coopération, de la coordination et de l'interaction. Parmi ces questions, il n'y aura pas seulement les préoccupations d'ordre environnemental, mais aussi le développement économique et social, les conditions sanitaires et le bien-être culturel. L'initiative, annoncée en septembre 1996, est

appuyée par le MAINC. Le Ministère a participé à des réunions avec les hauts dirigeants de l'Arctique pour négocier les modalités de l'établissement du Conseil.

Le développement durable

Le PAN a pour responsabilité de poursuivre le développement durable dans le Nord, y compris la gestion des terres, des eaux, des minéraux, des ressources pétrolières et gazières dans le Nord. Ces responsabilités, qui sont analogues à celles assumées par les provinces pour l'exploitation des ressources, comportent l'application des lois et des règlements qui s'y rapportent, dont :

- Le traitement des demandes de permis et de bail de la part des entreprises, des communautés et des particuliers pour les droits d'exploitation, entre autres, les baux relatifs aux minéraux, les permis relatifs à l'eau et les permis d'utilisation des terres;
- L'exercice des droits en bonne et due forme;
- L'inspection pour s'assurer qu'on respecte les modalités de ces droits;
- La collecte des données de base sur les eaux, les terres et les forêts.

En 1995-1996, le programme a fait des progrès considérables dans ses responsabilités de type provincial. Par exemple :

- En 1994 et en 1995, il a joué un rôle clé pour la vente de faillite et la réouverture de **la mine à Faro,**

au Yukon, qui est maintenant la propriété de la Anvil Range Mining Corporation. Cette activité a donné lieu à la création d'emplois et a fait croître l'économie du Yukon; elle a contribué à mener à terme une entente sur la récupération environnementale; elle a permis le recouvrement des redevances dues à la Couronne. Au cours de la même période, le PAN a géré d'importants travaux de prospection minérale dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, notamment d'importantes découvertes de diamant.

- Pour fournir l'autorité nécessaire pour réviser le règlement sur l'utilisation des terres minières, un projet de loi modifiant la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* (projet de loi C-6) a été présenté à la Chambre des communes le 6 mars 1996. Ces nouveaux règlements fourniront un **processus d'examen préalable en matière d'environnement** pour les activités minières au Yukon. Le règlement sur les mines du Canada a été révisé pour que l'on modifie les régimes de l'administration et des **redevances** pour les mines des Territoires du Nord-Ouest.
- Les modifications au **Règlement sur le bois de construction du Yukon** ont pour but d'imposer des frais de reboisement, d'établir des critères d'admissibilité pour les permis d'exploitation forestière à des fins commerciales et pour accroître les droits de coupe.

Tout au cours de 1995-1996, les efforts ont porté, en grande partie, sur l'exploitation d'une mine de diamant dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, le 8 août 1996, le Ministre a annoncé l'acceptation de l'examen environnemental du projet de propriété (BHP Diamonds Inc.) de Broken Hill, ce qui donnait le feu vert pour procéder aux travaux nécessaires pour l'obtention des permis et des licences nécessaires pour la construction et l'exploitation d'une mine évaluée à plusieurs milliards de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest.

Avant de délivrer les principales licences, le Ministre étudiera les progrès qu'on aura réalisés dans les négociations d'une entente environnementale et des ententes sur les avantages des répercussions entre BHP Diamonds Inc. et les groupes autochtones touchés. Le gouvernement fédéral, les Territoires du Nord-Ouest, les groupes autochtones et les autres parties intéressées travailleront ensemble pour élaborer une stratégie des aires protégées d'ici la fin de 1998.

BHP s'attend à ce que la mine ajoute quelque 6,2 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada pendant ce qui sera probablement sa durée utile (25 ans). Environ 60 p. 100 de cette addition prendra la forme de salaires et d'avantages sociaux. BHP compte que la mine emploiera 1 000 personnes pendant la période de construction et environ 830 pour l'exploitation de la mine, et on s'attend à 640 autres emplois comme retombées. Les gains directs et indirects contribueront, en moyenne, à ajouter 39 millions de dollars par année dans l'économie des Territoires.

- En août 1994, le **Corridor Mackenzie** a été ouvert à l'exploration du pétrole et du gaz pour la première fois en plus de 25 ans. Depuis lors, 21 nouveaux permis d'exploration ont été délivrés et 12 entreprises d'exploration pétrolière nous ont fait parvenir des engagements de travail évalués à quelque 57 millions de dollars. Au Yukon, la législation visant le transfert du contrôle **du pétrole et du gaz** à l'intérieur des terres au gouvernement territorial du Yukon a été rédigée (projet de loi C-50) et a été déposée au Parlement le 6 juin 1996.
- Le PAN s'est servi du **site Web d'Internet** du Ministère pour fournir des renseignements à jour et de façon économique, et ainsi intéresser des investisseurs du secteur privé dans le Nord.

La responsabilité du PAN **de protéger l'environnement Arctique** lui est assignée sur le plan national par la stratégie pour l'environnement arctique et, sur la scène internationale, par la stratégie pour la protection de l'environnement arctique. Le programme a donné le ton pour la protection et l'assainissement de l'environnement du Nord.

La contamination de l'Arctique est, en grande partie, attribuable au transport à distance des polluants atmosphériques. Les polluants organiques persistants provenant des latitudes tempérées et méridionales peuvent avoir de graves conséquences à long terme pour la santé des gens du Nord, surtout que ces composés s'accumulent dans la chair des animaux et des poissons qui ont traditionnellement servi de gibier (aliments du pays). Le PAN mène les démarches pour établir une entente qui contrôlerait les polluants organiques persistants, aux termes de la Convention sur le transport transfrontière à distance des polluants atmosphériques de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le PAN poursuit son plan d'action planétaire au sujet des polluants organiques persistants, comme le propose le Programme des Nations unies pour l'environnement. Le PAN a présidé les réunions des cadres supérieurs de la stratégie

pour la protection de l'environnement arctique au cours des deux dernières années et a organisé une rencontre internationale des ministres chargés de cette stratégie en mars 1996. Le PAN continue d'éduquer les gens du Nord au sujet de leur environnement et il leur fait comprendre les risques et avantages qu'il y a à consommer les aliments du pays de sorte que les gens du Nord puissent prendre des décisions éclairées.

En mars 1995, les cinq partenaires autochtones ont évalué la stratégie pour l'environnement arctique et ont constaté que le programme facilitait la prise de décisions dans les communautés et créait des emplois, et qu'il était donc, tout compte fait, un bel exemple de partenariat actif. Par ailleurs, en février 1996, la seconde des deux **vérifications environnementales des activités associées à l'exploitation minière** au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest a permis de constater que le MAINC se conformait à toutes les lois environnementales et minières; cependant, il y aura lieu d'améliorer la façon de les appliquer. Par conséquent, une politique globale sur la récupération des sites miniers est en voie d'élaboration et elle sera approuvée et mise en œuvre plus tard au cours de l'année.

En 1995-1996, **22 sites prioritaires des déchets dangereux** au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ont été assainis; les 12 autres ont été évalués : deux plans détaillés d'assainissement ont été établis. Près de 90 p. 100 des nettoyages de déchets ont recours à des entrepreneurs de la région et à une main-d'œuvre des communautés. Jusqu'à maintenant, 477 sites ont été nettoyés, 215 doivent encore faire l'objet d'une évaluation détaillée et 481 ont été jugés ne pas être dangereux. Le processus d'évaluation et d'assainissement tient compte des sites qui peuvent présenter des risques pour la santé et la sécurité, des obligations ministérielles à l'égard de la loi et des revendications territoriales et de la capacité du ministère de gérer tous les risques environnementaux connexes.

En 1995-1996, la stratégie pour l'environnement arctique a été reconnue, selon une évaluation indépendante du programme, comme «l'une des plus importantes réalisations du gouvernement fédéral jusqu'à ce jour au nord du 60^e». Le rapport sera déposé à l'automne 1996. Les compétences que la stratégie pour l'environnement arctique a transférées aux communautés les mettront en meilleure mesure de contrôler leurs propres ressources et leur propre environnement. Le programme a amélioré la connaissance du Canada sur les terres, les eaux et les autres ressources et permet une plus juste évaluation des répercussions possibles sur l'environnement.

3.0 Programme de l'administration

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le Programme de l'administration appuie les programmes de fonctionnement du MAINC, fournit une orientation et une coordination et assure des services centraux de consultation. Ce sont les responsables de ce programme qui s'occupent des services administratifs et qui donnent une orientation dans les domaines des finances, des ressources humaines et des services techniques. Ils assurent la liaison avec le Parlement, avec les comités des politiques du Cabinet, avec les autres ministères fédéraux et avec les autres ordres de gouvernement. Leurs fonctions consistent en la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel, la correspondance et les notes de breffage du Ministre. Les responsables du programme mènent aussi des évaluations et des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor. Les résultats qu'on espère obtenir consistent en une orientation et dans le soutien nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés dans le cadre d'action, dans le plan d'activités du Ministère et dans l'examen des programmes.

Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

- **La haute direction** donne suite aux priorités du Ministre et répond aux besoins des clients, du Parlement, du Cabinet, des organismes centraux et des gestionnaires ministériels. Elle s'occupe de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines, elle rend compte des résultats et se charge de la correspondance ministérielle.
- Le rôle de la **politique ministérielle** consiste à gérer la stratégie à long terme du Ministère et les programmes qui y ont trait dans ses rapports avec les Premières Nations, avec les autres ministères fédéraux, avec les provinces et les territoires et avec les organisations autochtones. Elle est également responsable du programme législatif du Ministère, du programme des communications et des initiatives particulières en matière de politique.
- **Les services ministériels** ont pour responsabilité de s'occuper des dépenses, de la gestion et des examens, ainsi que divers services (gestion et administration des finances, gestion de l'information, ressources humaines, administration générale, ingénierie, vérification interne, évaluation des programmes). Son but consiste à rendre les opérations efficaces, efficaces et responsables.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)

Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Haute direction	7 275	5 679	5 625	6 939	4 982
Politique ministérielle	10 373	11 746	16 910	16 045	18 456
Services ministériels	56 072	52 105	50 796	47 821	54 060
Total	73 720	69 530	73 331	70 805	77 498

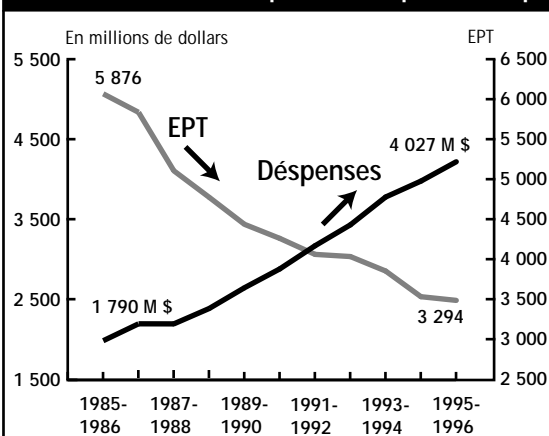
Engagements pour 1995-1996

- Accroître l'apprentissage continu
- Rationaliser le Ministère
- Stimuler la participation des Autochtones à la population active
- Appuyer les représentants des Premières Nations du Manitoba qui acquièrent de l'expérience au gouvernement fédéral
- Gérer les changements

Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

Des opérations améliorées : Depuis une dizaine d'années, le MAINC s'efforce énergiquement de rationaliser ses opérations et de rendre ses mesures plus efficaces. Il a réduit ses frais généraux d'administration des 7 p. 100 qu'ils étaient dans l'ensemble du budget en 1985-1986 à 3,2 p. 100 en 1995-1996. Le Ministère a aussi réduit ses équivalents plein temps, les ramenant d'environ 5 900 en 1985-1986 à moins de 3 000 en 1998-1999.

Les tendances des dépenses par rapport aux tendances des équivalents plein temps



Nota : Ne comprend pas le programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux, qui a été transféré au ministère des Finances le 2 juin 1995.

Les autorisations du Conseil du Trésor sont confirmées pour les nouveaux arrangements de transfert financier : Le MAINC a travaillé auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor et du bureau du vérificateur général pour que les exigences fédérales en matière de responsabilisation soient claires et

comprises de tous. Cela constitue une base solide pour nos travaux auprès des Premières Nations afin qu'elles rendent davantage compte de leurs actes, de façon à satisfaire aux exigences fédérales tout en étant valables pour la communauté.

Accroître la participation des Autochtones à la population active : En décembre 1995, le ministre Irwin a approuvé l'initiative visant à accroître la participation des Autochtones à la population active, y compris la nomination de 10 Autochtones à plein temps pour cette initiative. Un coordonnateur dans chaque région travaillera directement auprès des employeurs et des organisations autochtones régionales pour favoriser l'emploi chez les Autochtones. Cette initiative est entièrement financée à même les niveaux de référence actuels du MAINC. Jusqu'à maintenant, le MAINC a pris part à 75 initiatives de participation des Autochtones à la population active, dont celles-ci :

- La conférence du partenariat pour la croissance économique qui regroupait quelque 500 personnes;
- Le camp d'été d'ingénierie avec l'université Concordia qui, au cours des deux dernières années, a accueilli 70 étudiants autochtones en provenance des diverses communautés indiennes et inuit;
- Des ententes de formation et de recrutement avec la Société Radio-Canada et Alouette Aluminium;
- Le symposium de 1995 sur les carrières autochtones pour favoriser l'idée d'une vidéoconférence entre les participants d'Ottawa et d'Inuvik, radiodiffusée en direct à plus de 144 communautés au nord du 60e parallèle;
- Le taux d'emploi chez les Autochtones au MAINC est maintenant de 22 p. 100 comparativement à 20 p. 100 il y a deux ans.

Gérer le changement

Deux des principaux objectifs du MAINC consistent à gérer le changement : changer les relations entre le gouvernement du Canada, les Premières Nations et les gouvernements territoriaux et changer les façons de faire au MAINC.

L'un des aspects extrêmement épineux, mais essentiels, de la gestion du changement consiste en la nécessité pour le Ministère et les Premières Nations – comme pour tous les Canadiens – de s'adapter aux nouvelles réalités financières. Jusqu'à maintenant, nous avons réussi à réduire le taux de croissance des dépenses avec le Programme des affaires indiennes et inuit pour le ramener à environ 6 p. 100 en 1995-1996, comparativement à un taux de croissance de 12 p. 100 encore en 1989-1990. Nous l'avons fait par des mesures rigoureuses de surveillance et de conformité et en limitant les réductions pratiquées dans les programmes provinciaux.

Le MAINC a pris les mesures voulues par le truchement de divers programmes – comme le projet-pilote du logement, le règlement des revendications, la cogestion des ressources naturelles et le programme des achats autochtones – pour appuyer le développement économique et rendre les Premières Nations de plus en plus autosuffisantes. Les normes de service et les dispositions relatives à la responsabilisation chez les Premières Nations et l'établissement de bons rapports à présenter au gouvernement du Canada ont raffermi les divers points de liaison du gouvernement qui existent déjà au sein des Premières Nations ainsi qu'entre elles et le gouvernement fédéral. Le MAINC travaille de concert avec les Premières Nations pour déterminer les bonnes pratiques à adopter et pour les communiquer de façon à permettre aux Premières Nations de tirer profit de certaines expériences particulières et de certaines méthodes novatrices.

Le MAINC a pris un certain nombre de mesures pour améliorer sa façon de procéder. En 1995-1996, le Ministère a lancé une initiative pour ressourcer ses priorités de façon que ses ressources soient affectées le plus efficacement possible aux hautes priorités et aux responsabilités essentielles. Le personnel a déterminé les ressources qui pourraient être réaffectées à certains domaines comme l'autonomie gouvernementale et les revendications. L'opération de ressourcement des priorités a également déterminé les fonctions qui se prêtaient à de nouveaux arrangements de partenariat avec les Premières Nations et les gouvernements territoriaux. Cette opération de ressourcement des priorités a également inauguré des projets visant à améliorer les transactions du Ministère avec les

Premières Nations et à améliorer aussi l'efficacité des opérations internes.

Le MAINC a modifié sa façon de procéder, d'abord et avant tout, par une plus grande ouverture des communications – avec les Premières Nations, avec les gouvernements territoriaux et avec le public, et à l'intérieur même du Ministère. Par exemple, le Ministère a adopté une politique de publication de ses vérifications et de ses évaluations. De même, le plan d'activités du Ministère a été largement distribué. Le courrier électronique et d'autres liens par ordinateur sont utilisés à l'intérieur même du Ministère et avec les Premières Nations pour ainsi permettre un échange plus efficace de renseignements. Par ailleurs, les principaux documents de planification, comme le plan d'activités du Ministère et les documents budgétaires, peuvent se consulter à l'adresse suivante du site Web (<http://www.inac.gc.ca/>).

Pendant plusieurs années, le MAINC a donné le ton en développant de nouveaux partenariats et en adoptant de nouveaux mécanismes de prestation des services avec d'autres ordres de gouvernement par ses initiatives de transfert des responsabilités, initiatives qui ont presque été menées à terme au sud du 60^e parallèle. En 1995-1996, la gestion de la majeure partie du programme des centres d'éducation culturelle est passée sous le contrôle des Premières Nations. Le Mohawk Trading Post, une entreprise des Premières Nations, est devenue le principal fournisseur des opérations de l'administration centrale du MAINC et des autres ministères fédéraux qui se partagent le complexe les Terrasses de la Chaudière, à Hull. À l'administration centrale et dans plusieurs régions, le MAINC a donné l'exemple de partage des services avec d'autres ministères du gouvernement pour obtenir un maximum d'efficacité. Le Ministère aura entièrement transféré ses responsabilités au Yukon en mars 1998, et nous sommes à élaborer des options pour compléter le transfert des responsabilités au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

La culture du Ministère change par suite d'un certain nombre d'initiatives importantes. Le programme renouvelé d'équité en matière d'emploi engage le Ministère à combler 50 p. 100 des postes vacants avec des Autochtones. Cela augmentera la représentation des Autochtones à 24 p. 100 de l'effectif du Ministère en 1998-1999. Il y a un autre moyen de moderniser les ministères, c'est par le Programme visant à combler l'écart qui assure un meilleur milieu de travail aux femmes dans les catégories de soutien. Étant donné l'amenuisement continu et graduel du Ministère, on a inauguré un programme de gestion des carrières pour élargir la portée des occasions de perfectionnement des employés.

4.0 Commission canadienne des affaires polaires



Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

La Commission canadienne des affaires polaires a été établie par le Parlement en 1991 comme principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des affaires indiennes et du Nord canadien.



Que faisons-nous pour atteindre les résultats?

La Commission comprend un conseil d'administration de sept membres avec un président à plein temps et un personnel administratif peu nombreux. Elle collabore étroitement avec les

universités et les instituts de recherche, les organisations autochtones, l'industrie, les ministères et organismes du gouvernement au Canada et à l'étranger.

Combien cela a-t-il coûté? (en milliers de dollars)					
Activité	Dépenses réelles 1991-1992	Dépenses réelles 1992-1993	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Commission canadienne des affaires polaires	860	1 134	1 113	1 053	1 054



Qu'avons-nous réalisé en 1995-1996?

La présence de contaminants dans l'écosystème de l'Arctique est une importante source de préoccupation pour les gens du Nord. La Commission concentre donc son attention tout particulièrement sur le problème de la contamination et elle se prépare à sa conférence nationale sur les contaminants de l'Arctique. La conférence, qui aura pour thème *Pour les générations à venir*, se tiendra à Iqaluit, du 8 au 10 octobre 1996. La Commission a collaboré avec les organisations autochtones et avec les représentants du gouvernement et des groupes écologiques pour établir les priorités et les objectifs de la conférence. En outre, les membres du conseil d'administration de la Commission se sont réunis avec les habitants de

la région de Deh Cho et du sud du lac des Esclaves pour discuter des préoccupations de la communauté et de ses besoins particuliers en fait de recherche, dont certains seront repris à la conférence d'Iqaluit.

Conformément à son rôle de défenseur des intérêts des milieux scientifiques consacrés aux sciences polaires canadiennes, la Commission a publié un document pour une politique canadienne sur la technologie et les sciences polaires. Elle y recommande l'adoption d'une politique pour la technologie et les sciences polaires. Les auteurs du document insistent sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de prendre résolument parti en faveur des sciences polaires.

La Commission a parrainé une réunion des chercheurs sur l'Antarctique canadien pour établir un programme de recherche sur l'Antarctique et ainsi respecter l'engagement international du Canada au sujet de l'Antarctique. Un rapport a paru par suite de la réunion pour préconiser l'établissement d'un programme de recherche sur l'Antarctique canadien. La Commission a convenu d'aider cette cause en publiant régulièrement un bulletin au sujet des travaux de recherche sur l'Antarctique.

Des membres de la Commission ont témoigné devant le comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable, à Iqaluit; ils y ont présenté un mémoire dans lequel ils préconisaient un certain nombre de modifications à la *Loi canadienne sur la protection environnementale*. Dans son rapport au Parlement, le comité a repris plusieurs des questions que la Commission avait soulevées.

Le premier numéro du bulletin de la Commission, *Meridian*, a paru à l'automne 1995. Elle y traite de questions qui ne sont pas sans importance et qui intéressent tous les gens du Nord et toutes les organisations qui se préoccupent de la situation dans le Nord.

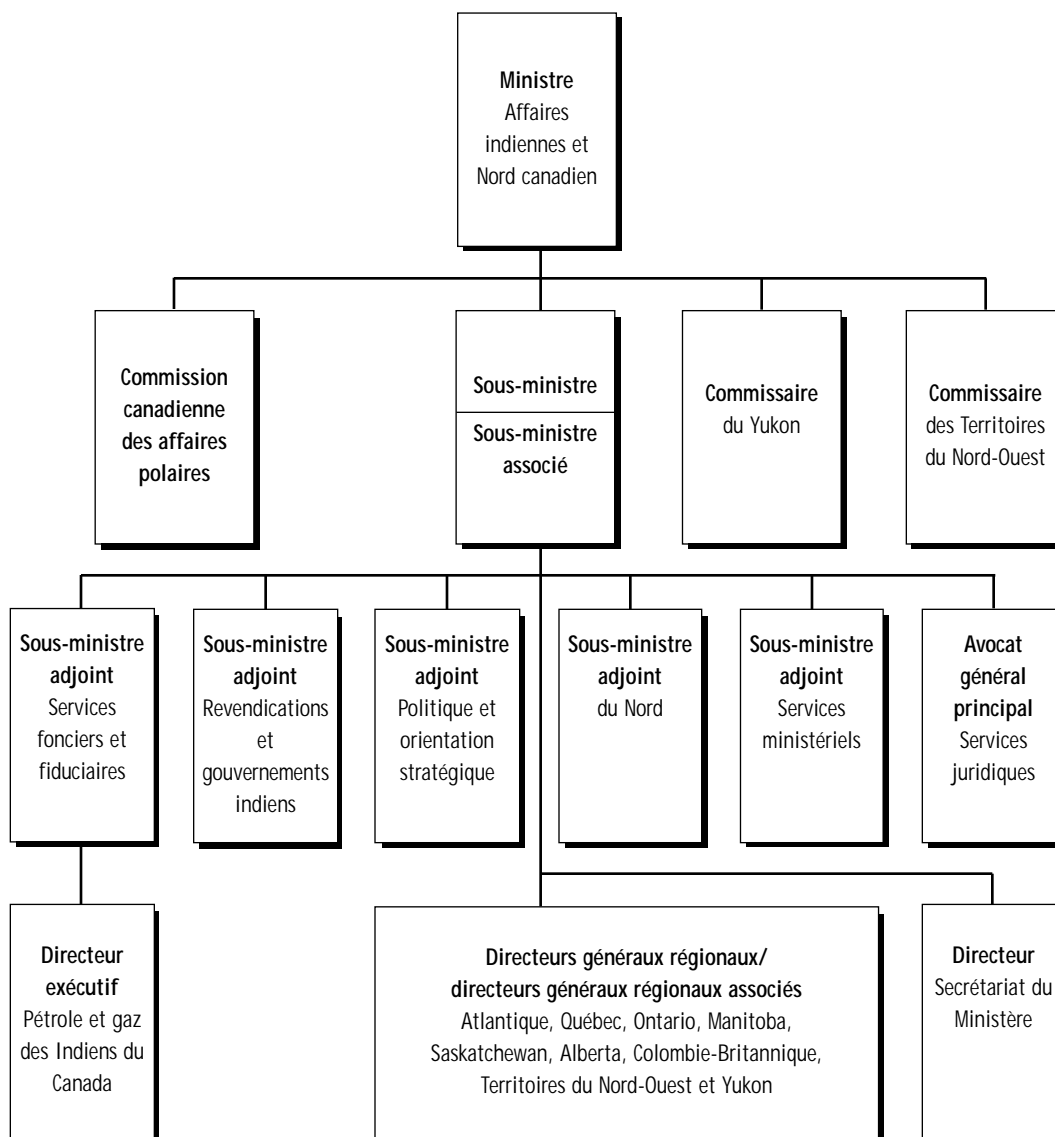
Le conseil d'administration de la Commission s'est réuni à Trout Lake, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour définir ses orientations en vue des quatre ou cinq prochaines années. Le système global d'information sur la région polaire du Canada a été réévalué, car les fonds fédéraux ne sont pas suffisants. Comme résultat, on a assisté à l'établissement d'un répertoire, de petite envergure mais bien orienté, sur les recherches polaires, ainsi qu'un site Web.

Section V

**Renseignements
supplémentaires**

1.0 Organisation

1.1 Organigramme



1.2 Besoins en personnel

Besoins en personnel (équivalents plein temps)			
Sommaire par activité ou secteur d'activité	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Activités ou secteur d'activité			
Revendications	144	234	250
Services aux Indiens et aux Inuit	2 286	1 895	1 746
Affaires du Nord	583	592	536
Administration	648	619	762
Commission canadienne des affaires polaires	6	6	6
Total	3 667	3 346	3 300
Sommaire par catégorie professionnelle	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Nominations par décret	7	7	7
Direction	171	137	148
Scientifique et professionnelle	415	296	330
Administration et service extérieur	1 758	1 647	1 687
Technique	212	227	206
Soutien administratif	975	880	803
Exploitation	49	72	45
Autres	80	80	74
Total	3 667	3 346	3 300

2.0 Autres renseignements financiers

2.1 Recettes portées au Trésor

Recettes portées au Trésor			
(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Revendications			
Retour sur produits de placement :			
• Société inuvialuit régionale	3 810	–	–
• Requéranant autochtone	–	4 918	7 140
Autres recettes non fiscales	–	8 940	9 465
Total partiel (revendications)	3 810	13 858	16 605
Services aux Indiens et aux Inuit			
Taxe sur les biens et services	181	261	260
Retour sur produits de placement :			
• Compte de l'expansion économique chez les Indiens	933	1 198	905
Récupération de prêt garanti en défaut	967	1 114	361
Remboursements des dépenses d'années antérieures	5 372	6 154	5 027
Rajustements en fin d'année des effets débiteurs de l'année précédente	1 401	4 761	5 993
Privilèges, locations et permis	404	263	240
Services et frais de service	–	–	22
Produits des :			
• ventes	346	428	505
• aliénation des surplus de la Couronne	66	71	89
Autres recettes non fiscales	132	104	558
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	9 802	14 354	13 960
Affaires du Nord			
Taxe sur les biens et services	36	35	43
Retour sur produits de placement :			
• Profit net de Norman Wells	30 375	30 205	99 766
• Autres	3 262	2 006	3 770
Remboursement des dépenses d'années antérieures	299	4 200	1 980
Rajustements en fin d'année des effets débiteurs de l'année précédente	894	730	100
Exploitation minière au Canada	3 987	3 063	7 280
Extraction du quartz au Yukon	765	713	5 817
Redevances pour l'extraction de l'or	219	227	237
Redevances pour l'exploitation de carrière	101	98	152
Concessions houillères	20	39	4
Métallique et non métallique	53	53	64

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Redevances pétrolières et gazières	7 280	7 606	7 660
Rétrocessions pétrolières et gazières	4	972	10 849
Foresterie	94	112	1 846
Location de terres, de bâtiments et de machines	471	456	487
Frais d'utilisation des terres	181	119	101
Autres frais, locations, licences	17	23	17
Logements et services publics	739	629	575
Produits des :			
• ventes	141	116	157
• aliénation des surplus de la Couronne	91	11	32
Autres ressources non fiscales	90	12	8
Total partiel (Affaires du Nord)	49 119	51 425	140 945
Administration			
Remboursement des dépenses d'années antérieures	36	28	55
Rajustements en fin d'année des effets débiteurs de l'année précédente	21	33	89
Logements et services publics	5	-	17
Services et frais de service	5	24	3
Produits de l'aliénation des surplus de la Couronne	1	-	4
Autres recettes non fiscales	4	1	1
Total partiel (Administration)	72	86	169
Programme de paiement de transfert aux gouvernements territoriaux			
Rajustements en fin d'année des effets débiteurs de l'année précédente	-	2 219	-
Total des recettes	62 803	81 942	171 679

2.2 Dépenses en capital

Dépenses en capital			
Sommaire par activité ou secteur d'activité			
(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Activité ou secteur d'activité			
Revendications	-	537	732
Services aux Indiens et aux Inuit	388 217	454 399	553 936
Affaires du Nord	3 787	2 156	2 485
Administration	1 328	1 041	1 373
Total	393 362	458 133	558 526

2.3 Paiements de transfert

Paiements de transfert			
Sommaire par activité ou secteur d'activité			
(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Subventions par activité ou secteur d'activité			
Revendications	294 170	274 573	286 140
Services aux Indiens et aux Inuit	162 100	150 182	155 357
Affaires du Nord	907	907	2 545
Administration	-	-	-
Transfert de paiement aux gouvernements territoriaux	1 055 562	1 195 795	1 195 689
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-
Total partiel (Subventions)	1 512 739	1 621 457	1 639 731
Contributions par activité ou secteur d'activité			
Revendications	23 571	27 043	37 049
Services aux Indiens et aux Inuit	2 622 330	2 886 845	3 117 278
Affaires du Nord	59 411	78 149	65 919
Administration	458	458	458
Transfert de paiement aux gouvernements territoriaux	-	-	-
Commission canadienne des affaires polaires	17	21	20
Total partiel (Contributions)	2 705 787	2 992 516	3 220 724
Total (paiements de transfert)	4 218 526	4 613 973	4 860 455

2.4 Paiements législatifs

Paiements législatifs			
Sommaire par activité ou secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses réelles
(en milliers de dollars)	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Revendications			
Subvention à la Société régionale inuvialuit aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	20 000	20 000	20 000
Paie ment en règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu	–	13 395	5 781
Paie ment en règlement de la revendication territoriale des Premières Nations du Yukon	–	16 993	10 016
Paie ment aux organisations autochtones désignées à recevoir les paiements en règlement des revendications aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	–	–	80 107
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 042	1 417	2 034
Services aux Indiens et aux Inuit			
Remises de prêts puisées dans le compte d'aide au logement des Indiens	132	86	51
Élé ment du passif relatif aux garanties de prêt faites aux Indiens pour le logement et le développement économique (<i>Loi sur les Indiens</i>)	624	447	51
Rentes aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1 546	1 556	1 600
Paie ment au Trésor de prêts garantis puisés dans le compte d'expansion économique chez les Indiens	52	205	29
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 977	13 584	11 664
Sentences du tribunal	103	103	103
Dépenses des produits de l'aliénation des surplus de la Couronne	–	64	127
Affaires du Nord			
Paie ments aux bénéficiaires des revendications globales en contrepartie des redevances sur les ressources	402	569	1 745
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 330	4 424	4 495
Remboursement des sommes créditées aux recettes des années précédentes	391	529	410
Dépenses des produits provenant de l'aliénation des surplus de la Couronne	18	11	30
Administration			
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien			
– Salaire et provision pour le véhicule à moteur	46	49	49
Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	3 986	3 855	3 634
Dépenses des produits provenant de l'aliénation des surplus de la Couronne	–	1	3
Total des recettes	47 649	77 288	141 929

2.5 Prêts et investissements

Prêts et investissements			
Sommaire par activité ou secteur d'activité			
(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996
Activité ou secteur d'activité			
Revendications			
Prêts à des requérants autochtones conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil dans le but d'absorber le coût de la recherche, du développement et de la négociation des revendications	27 020	25 034	24 597
Prêts aux conseils des Indiens du Yukon comme prestations provisoires pour les anciens du Yukon	1 200	1 155	790
Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique dans le but d'appuyer la participation des Premières Nations aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	–	14 866	16 394
Services aux Indiens et aux Inuit			
Prêts – construction de maisons (net)	(100)	(282)	(110)
Prêts et garanties de prêt par le compte d'expansion économique chez les Indiens (net)	(905)	(10 867)	(2 852)
Affaires du Nord			
Établissement d'un fonds pour offrir des prêts aux Inuit pour encourager leurs activités commerciales (net)	(117)	(696)	(795)
Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	–	(89)	(136)
Total	27 098	29 121	37 888

2.6 Sommaire financier par crédit (comptes publics)

Sommaire financier par crédit		
Crédit (en milliers de dollars)	Budget principal 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien		
<i>Programme d'administration</i>		
1 Dépenses du programme	39 128	43 282
(S) Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien – salaire et provision pour voiture automobile	49	49
(S) Dépenses des produits de l'alinéation des surplus de la Couronne	–	3
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	3 461	3 634
<i>Total du programme</i>	42 638	46 968
<i>Programme des affaires indiennes et inuit</i>		
5 Dépenses de fonctionnement	197 331	198 971
6b Radiation des comptes du Canada de certaines dettes et obligations payables à Sa Majesté du chef du Canada	–	2 668
10 Dépenses en capital	5 343	7 828
15 Subventions et contributions	3 528 728	3 478 320
(S) Commission d'incapacité (intoxication par le mercure) des bandes de Grassy Narrow et d'Islington	15	–
(S) Remises des prêts puisées dans le compte d'aide au logement des Indiens	–	51
(S) Passif relatif aux garanties de prêt consenties aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000	51
(S) Rentes indiennes	1 400	1 600
(S) Subventions à la Société régionale inuvialuit aux termes de la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique	20 000	20 000
(S) Subventions aux organisations autochtones désignées à recevoir des paiements en règlement des revendications aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	85 887	80 107
(S) Paiements au Trésor des prêts garantis puisés dans le compte d'expansion économique chez les Indiens	–	29
(S) Paiements en règlement des revendications territoriales des Dénés et des Métis du Sahtu	–	5 781
(S) Paiements en règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon	–	10 016
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	13 045	13 698
(S) Sentences du tribunal	–	103
(S) Dépenses des produits de l'aliénation des surplus de la Couronne	–	127
Total budgétaire	3 853 749	3 819 350
L15 Prêts pour la construction de maisons par le truchement du compte d'aide au logement des Indiens	–	(110)

Crédit (en milliers de dollars)	Budget principal 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
L20 Prêts et garanties de prêt par le compte d'expansion économique chez les Indiens	–	(2 852)
L20 Prêts aux requérants autochtones	25 226	24 597
L25 Prêts aux anciens du Yukon	977	790
L30 Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour appuyer leur participation aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	19 300	16 394
Articles non requis		
(S) Prêts à la Société régionale inuvialuit aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	30 000	–
Total non budgétaire	<u>75 503</u>	<u>38 819</u>
<i>Total du programme</i>	3 929 252	3 858 169
<i>Programme des affaires du Nord</i>		
35 Dépenses de fonctionnement	74 616	69 152
36b Radiation des comptes du Canada de certaines dettes et obligations payables à Sa Majesté La Chef du Canada	–	538
40 Subventions et contributions	55 503	66 719
45 Paiements à la Société canadienne des postes	13 105	17 371
(S) Paiements aux bénéficiaires des revendications globales en contrepartie des redevances sur les ressources	1 395	1 745
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	4 281	4 495
(S) Remboursement des sommes créditées aux recettes des années précédentes	–	410
(S) Dépenses des produits de l'aliénation des surplus de la Couronne	–	30
Total budgétaire	<u>148 900</u>	<u>160 460</u>
L55 Établissement d'un fonds pour les prêts aux Inuit pour encourager leurs activités commerciales	–	(795)
L81a Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	–	(136)
Total non budgétaire	–	(931)
<i>Total du programme</i>	148 900	159 529
<i>Programme des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux</i>		
Crédits non requis		
50 Paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Yukon	1 216 397	1 195 689
<i>Total du programme</i>	<u>1 216 397</u>	<u>1 195 689</u>
Total du Ministère	5 337 187	5 260 355
Commission canadienne des affaires polaires		
55 Dépenses du programme	1 003	1 006
(S) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	48	48
<i>Total de l'organisme</i>	<u>1 051</u>	<u>1 054</u>

Nota : Les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux font maintenant partie du Programme fédéral-provincial des paiements de transfert du ministère des Finances

3.0 Passif éventuel

Passif éventuel	
Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Prêts	
Logement dans les réserves	
• SCHL et autres prêteurs approuvés	865 871 709 \$
• Société du crédit agricole	218 389
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2 069 069
Société d'énergie du Yukon	300 000
Revendications et causes en instance ou imminentes	
Litige	4 953 477 646
Non litigieux	645 742 523
Revendications globales des terres autochtones	622 777 485
Total	7 090 456 821
Congé de maladie	
<p>Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, il ne peuvent les utiliser que s'ils sont malades. La valeur des crédits de congés accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie de façon suffisamment précise, elle n'est pas incluse dans les données présentées dans ce document. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.</p>	

4.0 Loi relevant du portefeuille des Affaires indiennes et du Nord canadien

1. *Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta*
2. *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
3. *Loi sur les règlements des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique*
4. *Loi sur le règlement des terres indiennes de la Colombie-Britannique*
5. *Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique*
6. *Loi sur la commission des traités de la Colombie-Britannique*
7. *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*
8. *Loi sur les opérations pétrolières et gazières du Canada*
9. *Loi sur les ressources pétrolières du Canada*
10. *Loi sur la commission canadienne des affaires polaires*
11. *Loi concernant la réserve indienne de Caughnawaga et modifiant la Loi sur les Indiens*
12. *Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété*
13. *Loi sur les Cries et les Naskapis du Québec*
14. *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*
15. *Loi sur les forces hydrauliques du Canada*
16. *Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson*
17. *Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*
18. *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in*
19. *Loi sur les Indiens*
20. *Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes*
21. *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*
22. *Loi sur les Indiens (établissement de soldats)*
23. *Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois*
24. *Loi sur l'abrogation des titres fonciers*
25. *Loi sur les ressources naturelles du Manitoba*
26. *Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba*
27. *Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)*
28. *Loi confirmant une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet des réserves indiennes*
29. *Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux et établissant un parc national à Terre-Neuve*
30. *Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien*
31. *Loi autorisant l'aliénation des biens de la Commission d'énergie du Nord canadien située au Yukon*
32. *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*
33. *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*
34. *Loi confirmant une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant les réserves indiennes*
35. *Loi sur le Nunavut*
36. *Loi sur l'Accord concernant les revendications territoriales du Nunavut*
37. *Loi sur l'Accord avec la bande indienne de Pictou*
38. *Loi sur la zone de chemins de fer*
39. *Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix*
40. *Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer*
41. *Loi sur la réserve de St. Peters*
42. *Loi sur les îles de St. Regis*
43. *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu*
44. *Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan*
45. *Loi sur les droits fonciers issus de traités de la Saskatchewan*
46. *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne séchelte*
47. *Loi pour le règlement de certaines questions entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario à l'égard des terres des réserves indiennes*
48. *Loi concernant la réserve indienne des Songhees*
49. *Loi sur les terres inondées de la Première Nation crie de Split Lake*
50. *Loi sur les terres territoriales*
51. *Loi concernant le parc international Waterton Glacier de la paix*
52. *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*
53. *Loi sur le Yukon*
54. *Loi sur le règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon*
55. *Loi sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon*
56. *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*
57. *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*
58. *Loi sur le Conseil des droits du Yukon*
59. *Loi sur les eaux du Yukon*

5.0 Renseignements supplémentaires

5.1 Rapports d'évaluation

Vérification complétée/projet d'évaluation – 1995-1996			
N° du projet	Titre du projet	Date de parachèvement ¹	CVEM ²
Projet de vérification			
93/06-2	Gestion de l'environnement – mines (SFS)	Mars 1995	le 5 juillet 1995
93/06-3	Gestion de l'environnement – mines (TNO)	Décembre 1995	le 29 février 1996
94/01	Gestion des déchets : code de gérance de l'environnement	Juillet 1995	le 19 octobre 1995
94/06	Autoévaluation de la gestion des fonds	Avril 1995	le 5 juillet, 1995
94/08	Étude des pratiques de gestion (Atlantique, Ontario et Colombie-Britannique)	Septembre 1995	le 19 octobre 1995
94/10	Informatique et regroupement de TED	Janvier 1996	le 29 février 1996
94/12	Examen de l'interface SGRM	Novembre 1995	le 29 février 1996
94/33	Dépenses en fin d'année	Juin 1995	le 5 juillet, 1995
Projet d'évaluation			
93/02-2E	Accord pour le développement économique entre le Canada et le Yukon	Février 1996	le 29 février 1996
93/08E	Service à l'enfance et à la famille des Premières Nations – Phase I	Août 1995	le 19 octobre 1995
93/10E	Accord d'autonomie gouvernementale de la bande sêchelte	Septembre 1995	le 29 février 1996
93/13E	Indicateur socio-économique des réserves indiennes et des communautés comparables	Juin 1995	le 5 juillet 1995
94/18	Application du plan d'équité en matière d'emploi	Juin 1995	le 5 juillet 1995
94/35	Stratégie pour l'environnement arctique – cadre	Juin 1995	S/O

¹ Selon la date du rapport

² CVEM – Comité de vérification et d'évaluation du Ministère

5.2 Références

Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien

On peut obtenir d'autres renseignements et d'autres publications au sujet du Ministère à l'adresse suivante :

Publications et demandes publiques de renseignements

Pièce 1415

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington

Hull (Québec)

(819) 997-0380

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710

Carré de la Constitution

360, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1R 7X7

(613) 943-8605

Index

A

Aboriginal Business Canada, 37
 Accord de revendications territoriales du Nunavut, 11
 Accords de développement économique (fédéral-territorial), 12, 43, 44
 Accords de financement – voir Paiements de transfert
Acte de l'Amérique du Nord britannique, vii
 Activités, 1, 5, 58
 Aéroports, transfert de gestion, 12
 Affaire *Calder*, vii
 Agence Touchwood et vallée de Qu'Appelle, 22
 Alberta, 22, 40
 Aliments du pays, 47
 Alouette Aluminium, 49
 Antarctique, 51-52
 Anvil Range Mining Corporation, 46
 Appui aux arts, 37
 Arctique
 acquisition, viii
 Engagement de l'ONU dans les questions environnementales, 47
 exploration pétrolière et gazière, ix
 questions environnementales, 43, 47, 51
 relations internationales, 43
 Assemblée des Premières Nations, vii
 Association des Inuit du Labrador, 21
 Autochtones
 appui aux arts, 37
 camp d'été d'ingénierie pour les, 49
 dépenses, 3
 données démographiques, 2
 l'emploi au MAINC d', 12, 49, 50
 paiements en règlement des revendications, 59
 programmes, 3
 statistiques sur l'éducation et la santé, 2
 – voir aussi Premières Nations; Inuit; Métis
 Autonomie gouvernementale
 ententes concernant les Naskapis, les Cris et les Sécheltes, viii
 modèles, viii
 politique et initiative fédérales, 23-24
 politique, iii
 résumé de l'application, 10
 sommaires financiers, 23
 soutien administratif, 34-35

B

Bande indienne Carry the Kettle, 22
 Bande indienne de Brunswick House, 22
 Bande indienne de Duncan, 22
 Bande indienne de Keeseekoose, 22
 Bande indienne de Roseau River, 22
 Bande indienne Pelican, 22
 Bande indienne Toosey, 22
 Bande indienne Wikwemikong, 22

C

Cause type Adams (CRP), 22
 Cause type Badger (CPR), 22
 Cause type Côté (CRP), 22
 Cause type d'Opetchesaht (CRP), 22
 Cause type sur la pêche de la Colombie-Britannique (CRP), 22
 Causes soumises à un tribunal – voir Litiges; Cour suprême du Canada
 Chambre des communes, Comité permanente sur l'environnement et le développement durable, 52
Charte des droits et libertés, 23
Code criminel, 23
 Colombie-Britannique, règlements de revendications particulières, 22
 – voir aussi, Commission des traités de la Colombie-Britannique
 Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale, 24
 Commission canadienne des affaires polaires, x, 51-52
 sommaires financiers, 4-5, 7, 51, 58, 62
 besoins en personnel, 55
 Commission canadienne du tourisme, 37
 Commission consultative de la fiscalité indienne, 10, 40
 – voir aussi Règlements; Fiscalité
 Commission d'énergie du Nord canadien, 12
 Commission des revendications particulières des Indiens, 11
 Commission des traités de la Colombie-Britannique, 11, 21
 Prêts aux requérants des Premières Nations, 7, 60, 62

Commission sur l'intoxication par le mercure des bandes de Grassy Narrows et d'Islington, 6
 Compagnie de la Baie d'Hudson, viii
 Complexe Les Terrasses de la Chaudière, 50
 Compte d'expansion économique chez les Indiens, 62
 Compte de prêts aux petites entreprises du Yukon, 60, 62
 Conseil de l'Arctique 13, 45-46
 Conseil des Indiens du Yukon, 60, 62
 Conseil Mohawk de Kahnawake, 22
 Conseil tribal de Yellowhead, 41
 Conseil tribal Heilsuk, 22
 Conseil tribal Nuu-chah-hulth, 20
 Conseils tribaux, 34-35
 Contrats de rendement, 17
 Cour suprême du Canada, vii, 22
 Coûts – voir sommaires financiers
 Cueillette de données, 29, 30

D

Déchets dangereux, 41, 47
 Delta du Mackenzie, ix, 47
 Dépenses en capital, 58
 Développement économique, 10, 36-38
 Développement durable
 Comité de la Chambre des communes, 52
 Ressources du Nord, 46
 – voir aussi Protection de l'environnement; Mines et minéraux; Ressources naturelles; Pétrole et gaz
 Développement social, 9, 28
 Données démographiques, 2

E

Eau potable et traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations (MAINC et Santé Canada), 31
 Écoles, 1, 30, 31
 – voir aussi Immobilisations d'infrastructures et entretien; Éducation
 Écoles primaires – voir Éducation
 Éducation, 9, 25-27
 Mandat du MAINC, 1
 statistiques des Premières Nations, 2
 transfert aux Premières Nations, viii, 16
 Eel River Bard Heritage Garden, 37
 Électricité, 30

Emploi

et enseignement postsecondaire, 27
 – voir aussi Développement économique et Ressources naturelles
 Emplois et formation, Assistance sociale, 29
 Enseignement postsecondaire, 25, 27
 Entente sur les inondations dans le nord du Manitoba, 12
 Entente sur les revendications territoriales avec les Sliammon, 20
 Entente-cadre du Manitoba, 11
 Ententes de financement, 17
 Ententes sur les revendications territoriales de la Première Nation Séchelte, viii, 20, 24
 Ententes-cadres, 20
 Entreprises autochtones
 approvisionnements du MAINC, 37
 groupe de travail sur le financement, 37
 possibilités touristiques, 37
 programme spécial du gouvernement fédéral, 37
 Envoi de nourriture – voir Services aérien omnibus dans le Nord

F

Fiscalité, 10, 39, 40
 – voir aussi Règlements; Commission consultative de la fiscalité indienne
 Foire commerciale de Francfort, 37
 Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens, 42
 Fonds de fiducie, 39
 Fonds pour offrir des prêts aux Inuit, 60, 62
 Foresterie, 1, 12, 47, 57
 Frais d'utilisation des terres et location, 57
 Fraternité nationale des Indiens, vii

G

Gaz naturel – voir Pétrole et gaz
 Gestion des déchets, 42
 Gestion des terres, transfert aux Premières Nations, 42
 Groupe de travail national sur le financement des Autochtones, 37
 Groupe de travail sur le tourisme de Kahnawake, 37

H

Haute Direction, 48

I

- Immobilisations d'infrastructures et entretien, 1, 9, 30-31
- Industrie Canada, 37
- Infrastructure communautaire – voir Immobilisations d'infrastructures et entretien
- Initiative mixte de développement économique du Nouveau-Brunswick, 37
- Initiative novatrice des logements, 32-33
- Initiative pour ressourcer les priorités, 50
- Initiative visant à accroître la participation active des Autochtones, 12, 49
- Institut canadien des comptables agréés, 17
- Interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens, 23
- Internet, 47, 50
- Inuit, ix, 23
 - voir aussi Nunavut
- Inventaire des questions environnementales et plan d'intervention, 10, 41
- Iqaluit, iii, 44, 51

K

- Kahnawake – voir Conseil Mohawk de Kahnawake
- Kanesatake, 22
- Kitifan Zibi Anishnabeg, 22

L

- Litiges, 19, 22, 63
- Logement, 10, 32-33
 - nouvelle politique fédérale, 33
 - remises des prêts, 59, 61
- Loi constitutionnelle de 1982*, 24, 39
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*, 46
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*, 46
- Loi sur la gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie*, 45
- Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, 42
- Loi sur le Nunavut*, 12, 44
- Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens*, 39
- Loi sur le règlement des revendications dans l'Arctique de l'Ouest* (Inuvialuit), 6-7, 59, 61, 62
- Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, 1984, viii
- Loi sur les droits de surface du Nunavut*, 45
- Loi sur les droits de surface du Yukon*, 21, 45
- Loi sur les eaux du Nunavut*, 45
- Loi sur les Indiens*, vii, 1, 39
 - projet de modifications, 42
- Lois relevant du portefeuille du MAINC, 64

M

- MAINC – voir Ministère des Affaires indiennes et du Nord
- Manitoba, règlements de revendications particulières, 22
- Mer de Beaufort, ix
- Métis, ix, 23
- Micmacs de Gesgapegiag, 22
- Mine de Faro (Yukon), 12
- Mine de Faro, réouverture, 46
- Minéraux et exploitation minière, 1, 12, 46-47
 - frais et redevances, 56
- Mines de diamant, 12, 46
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord
 - Adresse du site Web, 50
 - Approvisionnements, 37
 - Besoins en personnel, 55
 - Cadre du plan opérationnel, 6-7
 - Décroissance, 12
 - Emploi d'Autochtones, 12, 49, 50
 - Formation du personnel, 12
 - Fournisseurs autochtones, 37
 - Gestion interne, 50
 - Lois relevant du MAINC, 64
 - Mesures de rationalisation et d'efficacité, 49-50
 - Objectifs et priorités, 1
 - Organigramme, 54
 - Politique d'avancement, vi-viii
 - Politique de communications, 50
 - Politique ministérielle et orientation, 48
 - Pouvoirs du Conseil du Trésor, 48
 - Recettes portées au Trésor, 56-57
 - Relations avec les Premières Nations, 50
 - Responsabilisation (rendre compte), 48
 - Rôles et responsabilités, 1
 - Sommaire du rendement du Ministère, 9-13
 - Sommaires financiers, 4-7, 56-63
- Mohawk Trading Post, 50
- Mohawks de Kanesatake, 22

N

- Naskapi, viii
- Nation Innu, 20
- Nation Ojibway de Brokenhead, 22
- Nations cries de Tallereet et de Little Red River, 41
- Nations unies, 47
- Nisga'a, iii, vii, 20
- Nord, développement économique régional, 43
- Norman Wells, profit net, 56
- Nouvelle politique sur les approvisionnements, 10
- Nunavut, création du, ix, 43

O

Oka – voir Kanesatake
Ontario, 22

P

Paielements de transfert (gouvernements territoriaux), 58
 sommaires financiers, 4-7, 45, 57, 62

Paielements législatifs, 59

Partenariat pour la croissance économique, 49

Pensions des Premières nations, 34-35

Pétrole et gaz, ix, 1

 permis, 46-47

 projets de cogestion, 39-41

 protocole d'entente, 10

 redevances et rétrocessions, 40, 57

 réouverture du corridor Mackenzie, 47

 statistiques, 40

Pétrole et gaz des Indiens du Canada, 40

Plan de gestion correctrice, 18

Politique ministérielle, 48

Politique sur le droit inhérent, 1, 11, 23, 24

Polluants dans l'Arctique, 47

Première Nation algonquine de Golden Lake, 21

Première Nation Cowessess, règlement de revendications particulières, 22

Première Nation de Blood, 40

Première Nation de Caldwell, 22

Première Nation de Kettle et de Stony Point, 22

Première Nation Dene 'Tha, 40

Première Nation des Atikamekw, négociations sur les revendications globales, 21

Première Nation des Carrier Sekani, 20

Première Nation des Champagne et des Aishihik, 20

Première Nation des Dénés, 20

Première Nation des Ditidaht, 20

Première Nation des Dogrib, 20

Première Nation des Gitanyow, 20

Première Nation des Gitxan, 20

Première Nation des Haisla, 20

Première Nation des Homalco, 20

Première Nation des Horse Lake, 40

Première Nation des Montagnais, 21

Première Nation des Nelson House, 22

Première Nation des Taku River Tlingit, 20

Première Nation des Teslin Tlingit, 20

Première Nation des Ts'kw'aylaxw, 20

Première Nation des Tsay-Keh Dene, 20

Première Nation des Tsinshian, 20

Première Nation des Tseil Waututh, 20

Première Nation des Westbank, entente sur les revendications territoriales, 20

Première Nation des Wet'suwet'en, 20

Première Nation des White Bear, 40

Première Nation des Whitefish Lake, 41

Première Nation des Yekoochete'en, 20

Première Nation des York Factory, 22

Première Nation In-Shuck/n'Quatgua, 20

Première Nation Lheit-lit'en, entente sur les revendications territoriales, 20

Premières Nations,

 ententes sur la cogestion du pétrole et du gaz, 39-41

 évolution des accords sur les revendications territoriales, 20-21

 fardeau des dettes, 18

 fonds de fiducie, 39

 gestion des terres et des ressources, 39, 41-42

 Indiens non inscrits et vivant hors des réserves, 23

 potentiel touristique, 37

 projets de protection de l'environnement, 41

 registre des terres indiennes, 39-40

 règlements, 39, 40

 responsabilisation financière, 16-17

 soutien administratif, 34-35

 statistiques sur l'éducation et la santé, 2

 transfert de la gestion des terres, 42

 vérifications, 17-18

Prêts et investissements, 60

Prévention de la violence dans les familles, 29

Processus d'évaluation du développement du Yukon, 45

Processus d'examen de l'évaluation environnementale, immobilisations d'infrastructures, 30

Proclamation royale de 1763, vi

Programme communautaire de développement économique, 36

Programme d'accès aux ressources, 36

Programme d'administration de l'inscription des Indiens, 10

 transfert aux réserves, 39, 40

Programme d'assistance sociale, 2, 28-29

Programme de financement des causes types, 19

Programme de l'administration, 48-50, 55

Programme de partenariat environnemental avec les Indiens, 42

- Programme de recherche et de défense des intérêts des Autochtones, 36
- Programme des Affaires du Nord, viii, 43-47
 besoins en personnel, 55
 sommaires financiers, 4-7, 43, 56-60
- Programme du développement du commerce, 36
- Protection de l'environnement de l'Arctique, 1, 12, 43, 47, 51
 Commission canadienne des affaires polaires, 51
 dans les réserves, 41-42
 et exploration minière au Yukon, 46
 financement des Premières Nations, 42
 vérifications minières, 47
 – *voir aussi* Développement durable
- Q**
- Québec, règlements des revendications particulières, 22
- R**
- Rapport de Hamilton, 21
- Recettes portées au Trésor, 56-57
- Région de Deh Cho et du sud de la rivière des Esclaves, 51
- Registre indien, 39, 40
- Règlement des revendications territoriales des Dénés et des Métis du Sahtu, 6, 11, 59, 61
- Règlements, 39, 40
- Rentes, paiements, 59, 61
- Réserves, vii
 cadre pour la gestion des déchets, 42
 conditions, 2, 9-10, 29, 36
 gestion des terres et des ressources, 39, 41-42
 programmes de développement économique, 36-38
 – *voir aussi* Immobilisations d'infrastructures et entretien; Éducation; Logement; Soutien aux gouvernements indiens; Programmes sociaux
- Responsabilisation
 principes, 16
 responsabilité locale et responsabilité ministérielle, 16-17
 une relation qui évolue, 16
- Ressources en eau, 1, 46
- Ressources – *voir* Ressources naturelles
- Ressources naturelles, 1
 Exploration et développement des ressources du Nord, ix, 43, 46-47
- initiatives de cogestion, 39-41
- Négociations sur l'accès aux ressources, 41
 – *voir aussi* Foresterie; Services fonciers; Mines et exploitation minière; pétrole et gaz; ressources en eau
- Résumés financiers
 Activités, 58
 Administration, 4-7, 57-59
 Affaires des gouvernements indiens, 34
 Affaires du Nord, 4-7, 43, 56-60
 Assistance sociale – *voir aussi* Développement social
 Autonomie gouvernementale, 23
 Commission canadienne des affaires polaires, 4-5, 7, 51, 58, 62
 Commission canadienne des affaires polaires, 51
 dépenses en capital, 58
 Développement économique, 36
 Développement social, 28
 Éducation, 25
 Immobilisations d'infrastructures et entretien, 30
 Logement, 32
 Logement, 6-7, 32
 ministérielles, 4-7, 56-63
 paiements de transfert (gouvernements territoriaux), 4-7, 45, 57, 62
 paiements législatifs, 59
 par crédit, 61-62
 Prêts et investissements, 60
 Programme de l'administration, 48, 57-59
 Programmes sociaux – *voir* Développement social
 Recettes portées au Trésor, 56-57
 Revendications, 4-7, 56, 58-60
 Services aux Indiens et aux Inuit, 4-7, 15, 56, 58-62
 Services fonciers et fiduciaires, 40
- Revendications
 autres, 19, 22
 besoins en personnel, 55
 dans le Nord, ix, 43
 financement des requérants autochtones, 19, 22, 60, 62
 globales, 11, 59, 19-22, 61-62
 particulières, 19, 22
 passif, 63
 sommaires des règlements, 11, 22
 sommaires financiers, 4-7, 56, 58-60

Revendications fondées sur les droits fonciers
issus de traités, règlements, 11
Revendications territoriales – *voir* Revendications
Routes, 12, 30, 31

S

Santé Canada, 31
Saskatchewan, 11, 22, 40
SCHL – *voir* Société centrale d'hypothèques et de
logement
Service aérien omnibus dans le Nord (envoi de
nourriture), 12, 43, 44-45
Services à l'enfance et à la famille des Premières
Nations, 28-29
Services aux Indiens et aux Inuit
aperçu, 15
besoins en personnel, 55
sommaires financiers, 4-7, 15, 56, 58-62
Services d'aqueduc, 31
Services d'égout, 30, 31
Services de protection contre les incendies, 30
Services de soins aux adultes, 28-29
Services et soins de santé, 2, 12, 43
Services fonciers et financiers, 10, 39-42
Services ministériels, 48
Services sociaux de soutien, 1, 28-29
Six Nations de Grand River, 40
Société canadienne des postes, 62
Société centrale d'hypothèques et de logement,
32, 37, 63
Société d'énergie du Yukon, 63
Société du crédit agricole, 63
Société inuvialuit régionale, 6, 56, 59
Société Makivik, négociations sur les
revendications, 21
Société Radio-Canada, 49
Soutien des gouvernements indiens, 34-35
SRC – *voir* Société Radio-Canada
Stratégie canadienne de développement
économique des autochtones, viii
Stratégie pour l'environnement arctique, ix, 12, 47
Stratégie pour la protection de l'environnement
arctique 12, 47
Symposium national sur le développement des
Autochtones, 10
Symposium sur les carrières autochtones, 49

T

Taux de chômage, 2
Territoires – *voir* Territoires du Nord-Ouest;
Nunavut; Territoire du Yukon
Territoires du Nord-Ouest, ix
accords de revendications territoriales, 45
Assemblée législative, ix
ententes de développement économique, 44
nettoyages des déchets dangereux, 47
nouveau territoire de l'ouest, 44
paiements de transfert, 45, 57, 62
paiements de transfert – *voir* Paiements de
transfert
Population autochtone, 2
Territoire du Yukon, viii-ix
accords de revendications territoriales, 45
consultations sur le transfert de
responsabilités, 44
Ententes de développement économique, 44
exploitation minière, 46-47
nettoyages des déchets dangereux, 47
paiements aux anciens, 6, 60, 62
paiements de transfert, 45, 57, 62
règlement sur le bois de construction, 47
règlement sur le pétrole et le gaz, 47
Tourisme, 37
Traités, historique, vii
Transfert des responsabilités
aux gouvernements territoriaux, 12, 44
de la gestion des ressources, 12
de la gestion des terres aux Premières
Nations, 42
du contrôle du pétrole et du gaz au Yukon, 47
et responsabilisation, 16
ressources relatives au transfert, 34-35
– *voir aussi* Autonomie gouvernementale
Travaux publics et services gouvernementaux
Canada, 37

U

Université Concordia, camp d'été d'ingénierie, 49
Universités – *voir* Éducation postsecondaire

V

Vérificateur général, 29
Vérifications, 12, 17

Y

Yukon, population autochtone, 2